



RAPPORT ANNUEL 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ATON SA

- ***Etats financiers au 31 décembre 2023***
 - Comptes sociaux au 31 décembre 2023 et annexes
 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Activités

Depuis l'exercice 2021 l'activité d'ATON SA s'est réduite à une activité de holding, elle réunit diverses entreprises, chacune disposant de technologies, d'expériences et de compétences uniques, mais travaillant toutes comme une seule équipe pour aider à accélérer le développement de médicaments plus sûrs et plus efficaces.

INOVIEM SCIENTIFC SAS : une société de recherche sous contrat spécialisée dans l'analyse et la caractérisation du mode d'action des composés (bio)pharmaceutiques. Grâce à ses technologies exclusives et son approche centrée sur le patient, elle accompagne les entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques dans le développement de nouveaux médicaments.

STEMCIS SAS : une société spécialisée dans les dispositifs médicaux pour les chirurgiens. Elle développe des kits de transfert de graisse tout-en-un, stériles et à usage unique pour des opérations chirurgicales.

En septembre 2023, la société STEMCIS SAS a ouvert une filiale au Etats Unis afin d'étendre son marché et son chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 s'établit à 382.151€ contre 1.560€ au 31 décembre 2022. Cette hausse n'est pas en corrélation avec l'activité, en effet la vocation de la société ATON SA est uniquement l'apport de son expertise à ses filiales.

Le chiffre d'affaires de 382 151 € correspond à la refacturation des frais de gestion à ses filiales. Ces frais de gestion sont constitués des salaires des personnels gérant la comptabilité, le marketing et les ressources humaines.

L'augmentation du chiffre d'affaires est dû au recrutement fin 2022 d'une équipe de 5 personnes qui avait pour but de mutualiser les compétences pour toutes les filiales du groupe ATON SA. Suite aux difficultés rencontrées, une partie du personnel a été licencié, l'effectif était de 3 personnes à la fin de l'exercice.

Entrée du groupe familial ANSEL au capital de la société ATON SA

En février 2023, la société DMS SA a signé un protocole d'accord avec le groupe familial ANSEL, dont Mr. Jean-Paul ANSEL, ancien dirigeant de DMS SA, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS SA.

En vertu de ce protocole d'accord, DMS SA a échangé 2 077 539 actions DMS SA détenues par le groupe familial ANSEL, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions ATON SA (anciennement Hybrigenics) détenues par la société DMS SA, représentant 17,00% du capital ATON SA (anciennement Hybrigenics).

Émission d'un emprunt obligataire convertible

En date du 21 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la société ATON SA a voté l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 150 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 0,01 euro, souscrites à hauteur de 80 000 000 d'obligations (la « Tranche 1 ») par VATEL EMPLOI et de 70 000 000 d'obligations (la « Tranche 2 ») par FCPI DIVIDENDES PLUS 8. Ces obligations convertibles sont émises en deux tranches. Elles porteront des intérêts annuels fixes de 8% pour la tranche 1 et de 9% pour la tranche 2 et seront remboursables mensuellement.

Apports des titres d'INOVIE SCIENTIFIC

En date du 21 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la société ATON SA a constaté l'apport de 10 600 actions détenues par Monsieur Pierre EFTEKHARI et Madame Léone ATAYI de la Société INOVIE SCIENTIFIC au profit de la société ATON SA.

L'apport est constitué de 10.600 actions ordinaires de la société INOVIE SCIENTIFIC. Ces actions représentent 63,14% du capital de la société.

La valeur globale des titres apportés s'élève à 1 740 235,79 euros soit 164,17319 euros par action.

La valeur globale des titres a été déterminée en prenant en compte le nombre d'actions ainsi que les titres à émettre sur exercice des BSA AIR attribués (soit 1 680 nouvelles actions).

En rémunération de l'apport, il a été attribué aux apporteurs 32 042 640 actions ordinaires nouvelles en pleine propriété d'une valeur nominale de 0,01 euro avec prime d'apport de 0,04431 euro.

Souscription de BSA AIR Complémentaires

En date des 6 mars et 13 octobre 2023 la société ATON SA a souscrit 2 BSA Complémentaires N° 5 et N°6 donnant droit à 840 actions ordinaires intégralement libérées par versement en numéraire de 1 000 000 € au profit de la société INOVIE SCIENTIFIC.

Repositionnement marketing et changement de nom

Le Groupe a pris un nouveau départ en redéfinissant sa marque et son positionnement, et en adoptant un nouveau nom : Aton. Ce changement avait été jugé nécessaire pour tourner la page sur les précédentes activités du groupe non poursuivies.

Mandat des administrateurs

Par décision du Conseil d'Administration du 21 décembre 2023, cinq nouveaux administrateurs ont été nommés par voie de cooptation à savoir :

- Madame Virginie MIATH, Directrice de participation chez Capital Grand-Est,
- Monsieur Elie FRAENCKEL, membre du Conseil d'administration de Biosynex,
- Monsieur Enrico BASTIANELLI, Directeur général de TheraVet,
- Monsieur Hadrien LANVIN, Fondateur et Directeur général d'Evora Biosciences,
- Madame Ayikoélé Léone ATAYI, Directrice générale d'Aton, a également été cooptée en tant qu'administratrice et nommée Présidente du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Leur nomination devra être ratifiée par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale

Dépréciation

A la clôture, compte tenu des situations négatives des filiales STEM CIS et INOVIE SCIENTIFIC, des dépréciations sur les actifs financiers ont été constatées à hauteur respectivement de 4 791 298 € pour STEM CIS et 8 087 185 € pour INOVIE SCIENTIFIC. Les détails sont dans la note 6.

1.2 RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires, hors taxes, réalisé s'est élevé à 382 151 € contre 1 560 € pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022.

Le résultat d'exploitation est négatif de 753 177 € contre un résultat négatif de 590 145 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 12 757 203 € contre un résultat positif de 17 708 € au titre de l'exercice précédent.

La variation s'explique essentiellement par la dépréciation des titres de STEM CIS SAS et INOVIEM SCIENTIFIC SAS comptabilisée sur l'exercice pour un total de 12 878 483 € :

- Dépréciation des titres STEM CIS SAS pour un montant de 4 791 962 €
- Dépréciation des titres INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 3 087 185 €
- Dépréciation des BSA INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 5 000 000 €

Le résultat exceptionnel de l'exercice est négatif de 5 336 121 € contre un résultat positif de 31 366 € lors de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par la dépréciation du compte courant d'associé de STEM CIS SAS pour un montant de 5 332 869 €.

Le résultat net est négatif de 18 846 501 € au 31 décembre 2023 contre une perte de 563 570 € au 31 décembre 2022.

L'effectif moyen sur la période s'établit à 3 salariés contre 3 sur l'exercice 2022.

1.3 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DECEMBRE 2023

Rééchelonnement de l'emprunt obligataire VATEL Capital

Le 24 février 2024, la société ATON SA (ex. Hybrigenics SA) et Vatel Capital ont signé un protocole d'accord visant à échelonner le remboursement de l'emprunt obligataire convertible de 1.500.000 €

Cet accord permet ainsi d'échelonner le remboursement de l'emprunt obligataire, désormais à échéance octobre 2026 pour une partie des OC 1 et échéance octobre 2027 pour l'ensemble des OC 2.

En cas de défaut, les intérêts de retard sont portés à 15% en sus des intérêts et prime de non-conversion prévus. Les autres caractéristiques des obligations convertibles OC 1 et OC 2, mentionnées en annexe du communiqué de presse du 25 octobre 2023, sont inchangées.

Risque fiscal INOVIEM SCIENTIFIC

Un contrôle fiscal diligenté sur les comptes de la filiale INOVIEM SCIENTIFIC a débuté en septembre 2023. Il porte sur les trois dernières années de crédit impôt recherche dont le montant total s'élève à 1 074 018 € à hauteur duquel INOVIEM SCIENTIFIC a déjà perçu 425 338 € au titre des exercices 2020 et 2021.

Si le montant de ces crédits d'impôt était remis en cause par l'administration fiscale, la société INOVIEM SCIENTIFIC ne serait pas en mesure de faire face au remboursement des 425 338 € déjà perçus.

Dans ce contexte, le management a décidé de déprécier en intégralité à la clôture de l'exercice, les titres et BSA relatifs à cette filiale pour un montant total de 8 087 185 €.

1.4 FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir sont présentés en point 19 des annexes aux comptes sociaux établis au 31 décembre 2023.

1.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées se font à des conditions normales de marché.

Apports des titres d'INOVIE SCIENTIFIC

En date du 21 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la société ATON SA a constaté l'apport de 10 600 actions détenu par Monsieur Pierre EFTEKHARI et Madame Léone ATAYI de la Société INOVIE SCIENTIFIC au profit de la société ATON SA.

L'apport est constitué de 10.600 actions ordinaires de la société INOVIE SCIENTIFIC. Ces actions représentent 63,14% du capital de la société.

La valeur globale des titres apportés s'élève à 1 740 235,79 euros soit 164,17319 euros par action.

La valeur globale des titres a été déterminée en prenant en compte le nombre d'actions ainsi que les titres à émettre sur exercice des BSA AIR attribués (soit 1 680 nouvelles actions).

En rémunération de l'apport, il a été attribué aux apporteurs 32 042 640 actions ordinaires nouvelles en pleine propriété d'une valeur nominale de 0,01 euro avec prime d'apport de 0,04431 euro.

L'opération a fait l'objet d'un rapport du Commissaire aux Apports sur la valeur des apports.

2 COMPTES ANNUELS

2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	345 887	295 391	50 496
Immobilisations corporelles	11 946	20 298 -	8 352
Immobilisations financières	-	10 138 247 -	10 138 247,0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	357 833	10 453 937 -	10 096 104
Actif circulant		-	
Créances clients	306 308	6 676	299 632
Autres actifs circulants	359 263	4 142 646 -	3 783,38
Trésorerie	959	597 541 -	596 582
Charges constatées d'avance	6 595	1 000	5 595
TOTAL ACTIF CIRCULANT	673 126	4 747 863 -	291 354
TOTAL DE L'ACTIF	1 030 959	15 201 799 -	14 170 840

PASSIF	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Capitaux propres			
Capital	3 831 498	2 737 435	1 094 063
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 024 038	9 190 366	2 833 672
Report à nouveau	- 1 694 915 -	1 131 345 -	563 570
Résultat de l'exercice	- 18 846 501 -	563 570 -	18 282 931
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	- 4 685 879	10 232 886 -	14 918 765
Dettes	-	-	
Emprunts obligataires convertibles	3 237 976	2 237 500	1 000 476
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	3 667	-	3 667
Groupe et associés	1 968 387	2 231 112 -	262 725
Fournisseurs et comptes rattachés	429 865	456 701 -	26 836
Dettes fiscales et sociales	73 196	41 299	31 897
Autres dettes	3 747	2 301	1 446
TOTAL DETTES	5 716 838	4 968 913	748
TOTAL DU PASSIF	1 030 959	15 201 799 -	14 170 841

2.2 ETAT DU RESULTAT

COMPTES DE RESULTAT	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Chiffre d'affaires	382 151	1 560	380 591
Autres produits	5 333	2 667	2 666
Frais de personnel	558 836	372 542	186 295
Charges externes	530 181	212 213	317 968
Autres achats			-
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 701 533	- 580 528	
Autres produits d'exploitation	1 650	5	1 645
Dotations aux amortissements et dépréciations	48 234	8 118	40 115
Autres charges d'exploitation	5 061	1 503	3 558
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 753 178	- 590 144	- 163 034
Produits financiers	254 325	77 253	177
Charges financières	13 011 528	59 545	10 196
RESULTAT FINANCIER	- 12 757 203	17 709	- 12 774 912
RESULTAT COURANT	- 13 510 381	- 572 436	- 12 937 945
Produits exceptionnels	-	40 233	- 40 233
Charges exceptionnelles	5 336 121	31 366	5 304 755
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 5 336 121	8 866	- 5 344 987
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 18 846 502	- 563 569	- 18 282 933

2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation capitaux propres	Solde initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Capital social	2 737 435	1 094 063		3 831 498
Primes liées au capital	9 190 366	2 833 672		12 024 038
Ecart de réévaluation				
Réserves :				
'-Réserve légale				
'-Réserve indisponibles				
'-Réserves statutaires ou contractuelles				
'-Réserves réglementées				
'-Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	- 1 131 345		563 570	- 1 694 915
Résultat de l'exercice	- 563 570		18 282 931	- 18 846 501
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	10 232 886	3 927 736	18 846 501	- 4 685 879

2.4 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

- **Déclaration de conformité :**

Au 31 décembre 2023, les états financiers de la société ATON ont été préparés conformément aux normes comptables françaises établies par l'ANC.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

- **1. Evénements marquants de l'exercice**

Entrée du groupe familial ANSEL au capital de la société ATON SA

En février 2023, la société DMS SA a signé un protocole d'accord avec le groupe familial ANSEL, dont Mr. Jean-Paul ANSEL, ancien dirigeant de DMS SA, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS SA.

En vertu de ce protocole d'accord, DMS SA a échangé 2 077 539 actions DMS SA détenues par le groupe familial ANSEL, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions ATON SA (anciennement Hybrigenics) détenues par la société DMS SA, représentant 17,00% du capital ATON SA (anciennement Hybrigenics).

Émission d'un emprunt obligataire convertible

En date du 21 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la société ATON SA a voté l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 150 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 0,01 euro, souscrites à hauteur de 80 000 000 d'obligations (la « Tranche 1 ») par VATEL EMPLOI et de 70 000 000 d'obligations (la « Tranche 2 ») par FCPI DIVIDENDES PLUS 8. Ces obligations convertibles sont émises en deux tranches. Elles porteront des intérêts annuels fixes de 8% pour la tranche 1 et de 9% pour la tranche 2 et seront remboursables mensuellement.

Apports des titres d'INOVIEM SCIENTIFIC

En date du 21 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la société ATON SA a constaté l'apport de 10 600 actions détenu par Monsieur Pierre EFTEKHARI et Madame Léone ATAYI de la Société INOVIEM SCIENTIFIC au profit de la société ATON SA.

L'apport est constitué de 10.600 actions ordinaires de la société INOVIEM SCIENTIFIC. Ces actions représentent 63,14% du capital de la société.

La valeur globale des titres apportés s'élève à 1 740 235,79 euros soit 164,17319 euros par action.

La valeur globale des titres a été déterminée en prenant en compte le nombre d'actions ainsi que les titres à émettre sur exercice des BSA AIR attribués (soit 1 680 nouvelles actions).

En rémunération de l'apport, il a été attribué aux apporteurs 32 042 640 actions ordinaires nouvelles en pleine propriété d'une valeur nominale de 0,01 euro avec prime d'apport de 0,04431 euro.

Souscription de BSA AIR Complémentaires

En date des 6 mars et 13 octobre 2023 la société ATON SA a souscrit 2 BSA Complémentaires N° 5 et N°6 donnant droit à 840 actions ordinaires intégralement libérées par versement en numéraire de 1 000 000 € au profit de la société INOVIEM SCIENTIFIC.

Repositionnement marketing et changement de nom

Le Groupe a pris un nouveau départ en redéfinissant sa marque et son positionnement, et en adoptant un nouveau nom : Aton.

Ce changement avait été jugé nécessaire pour tourner la page sur les précédentes activités du groupe non poursuivies.

Mandat des administrateurs

Par décision du Conseil d'Administration du 21 décembre 2023, cinq nouveaux administrateurs ont été nommé par voie de cooptation à savoir :

- Madame Virginie MIATH, Directrice de participation chez Capital Grand-Est,
- Monsieur Elie FRAENCKEL, membre du Conseil d'administration de Biosynex,
- Monsieur Enrico BASTIANELLI, Directeur général de TheraVet,
- Monsieur Hadrien LANVIN, Fondateur et Directeur général d'Evora Biosciences,
- Madame Ayikoélé Léone ATAYI, Directrice générale d'Aton, a également été cooptée en tant qu'administratrice et nommée Présidente du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Leur nomination devra être ratifiée par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale

Dépréciation

A la clôture, compte tenu des situations négatives des filiales STEM CIS et INOVIEM SCIENTIFIC, des dépréciations sur les actifs financiers ont été constatées à hauteur respectivement de 4 791 298 € pour STEM CIS et 8 087 185 € pour INOVIEM SCIENTIFIC. Les détails sont dans la note 6.

- **2. Règles et méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation sur la base de la situation existante à la clôture
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

- **3. Changements comptables**

Néant

• 4. Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Chiffre d'affaires	382 151	1 560	380 591
Charges d'exploitation	1 142 311	594 376	547 935
Résultat d'exploitation	- 753 177	- 590 145	- 163 032
Résultat financier	- 12 757 203	17 708	-12 774 911
Résultat courant avant impôts	-13 510 380	- 572 436	-12 937 944
Résultat exceptionnel	- 5 336 121	8 866	- 5 344 987
Résultat net	-18 846 501	- 563 570	-18 282 931

Le chiffre d'affaires, hors taxes, réalisé s'est élevé à 382 151 € contre 1 560 € pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022.

Ce chiffre d'affaires est essentiellement dû à la facturation aux filiales des frais de gestion.

Le résultat d'exploitation est négatif de 753 177 € contre un résultat négatif de 590 145 € au titre de l'exercice précédent. Cette variation de 28% du résultat est principalement dû à l'accroissement des charges opérationnelles de marketing, des honoraires et l'accroissement de la masse salariale.

Le résultat financier est négatif de 12 757 203 € contre un résultat positif de 17 708 € au titre de l'exercice précédent. La variation s'explique essentiellement par la dépréciation des titres de STEM CIS SAS et INOVIEM SCIENTIFIC SAS comptabilisée sur l'exercice pour un total de 12 878 483 € :

- Dépréciation des titres STEM CIS SAS pour un montant de 4 791 962 €
- Dépréciation des titres INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 3 087 185 €
- Dépréciation des BSA INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 5 000 000 €

Ces dépréciations résultent des difficultés financières rencontrées par les filiales et de leurs performances opérationnelles décevantes.

Le résultat net de la société INOVIEM SCIENTIFIC est négatif de -1 253 647 € contre une perte de -798 354 € au titre de l'exercice 2022.

Le résultat net de la société STEM CIS est négatif de -1 923 224 € contre une perte de -3 661 692 € au titre de l'exercice 2022.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est négatif de -5 336 121 € contre un résultat positif de 31 366 € lors de l'exercice précédent.

Cette variation s'explique par la dépréciation du compte courant d'associé de STEM CIS SAS pour un montant de 5 332 869 €.

Le résultat net est négatif de – 18 846 501 € au 31 décembre 2023 contre une perte de 563 570 € au 31 décembre 2022.

Cela a pour conséquence de porter les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social.

De fait, il y aura lieu de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les 4 mois l'effet de se prononcer sur la poursuite des activités de la Société ou sur sa liquidation, dans les conditions de l'article L225-248 du Code de commerce.

- **5. Continuité d'exploitation**

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base de la situation existante à la clôture.

Néanmoins, la société et ses filiales doivent faire face à une situation économique complexe qui dure depuis début 2022 qui a vu le tarissement des moyens de financement que ATON SA avait mis en place via les BEORA. De ce fait, la société et ses filiales vivent un ralentissement significatif de leurs activités d'exploitation et de R & D.

Pour faire face à cette situation, la direction est en discussion depuis plusieurs mois avec divers acteurs pour prendre des participations dans la société et/ou ses filiales ; mais ne dispose pas, à ce jour, d'engagement ferme permettant de garantir la poursuite de ses activités.

Dans l'hypothèse où la société ne serait pas en mesure de trouver de nouveaux investisseurs, elle pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité et l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée. Cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

- **6. Immobilisations incorporelles, Corporelles et Financières**

Principe comptable

Les éventuelles dépenses de développement sont inscrites en charge au fur et à mesure de leurs engagements.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue des immobilisations.

Les taux les plus couramment pratiqués selon le mode linéaire sont les suivants :

- Logiciels	3 ans
- Licences et brevets	5 ans
- Constructions	20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	5 à 8 ans
- Installations générales agencements, aménagements	10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	5 à 8 ans

Frais de Recherche et développement :

La société ne réalise pas de Recherche et développement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Immobilisations incorporelles	Valeur brute des immobilisations en début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
		suite à réévaluation	acquisitions	par virt poste	par cession	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 395 502	-	140 339	-	49 963	2 485 878
TOTAL	2 395 502					2 485 878

Immobilisations incorporelles	Amortissement début d'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : amortissement sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 100 111	39 881	-	2 139 992
Total	2 100 111	39 881		2 139 992

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de :

- La licence INECALCITOL pour 2 100 000 €
- La licence AORTE acquise l'an dernier auprès d'INOVIEM SCIENTIFC pour un montant de 278 802 €.

Au cours de l'exercice le montant des immobilisations incorporelles a augmenté de 140 339 € composés de :

- 52 338 € au titre du dépôt de la marque ATON
- 54 738 € au titre des installations techniques

Au titre de l'exercice la dotation aux amortissements s'élève à 39 881 € correspondant à la seconde année d'amortissement de la licence AORTE.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles	Valeur brute des immobilisations en début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
		suite à réévaluation	acquisitions	par virt poste	par cession	
Installations techniques, matériels & outillage industriel	76 216	-	-	-	-	76 216
Matériels de bureau & informatique, mobilier	7 729	-	-	-	-	7 729
TOTAL	83 945					83 945

Immobilisations corporelles	Amortissement début d'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : amortissement sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Installations techniques, matériels & outillage industriel	62 325	5 776	-	68 101
Matériels de bureau & informatique, mobilier	1 322	2 576	-	3 898
TOTAL	63 647	8 352	-	71 999

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de :

- INSTALLATIONS TECHNIQUES pour un montant de 34 647 €
- MATERIEL INDUSTRIEL pour un montant de 41 569 €
- MATERIEL DE BUREAU ET INFO pour un montant de 7 729 €

Aucune acquisition n'a été faite au cours de l'exercice.

Les immobilisations financières

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'évaluation de la valeur des titres de participation est réalisée via la méthode de la quote-part de situation nette détenue et les perspectives de rentabilité.

Les Actifs financiers se décomposent comme suit :

Immobilisations financières	Valeur brute des immobilisations en début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
		suite à réévaluation	acquisitions	par virt poste	par cession	
Participations	6 138 247	-	1 740 236	-	-	7 878 483
Titres immobilisés BSA INOVIEM SCIENTIFIC	4 000 000	-	1 000 000	-	-	5 000 000
TOTAL	10 138 247		2 740 236			12 878 483

Les immobilisations financières à l'ouverture concernent :

- Les participations de STEM CIS SAS pour un montant de 4 791 298 €
- Les participations d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 3 087 185 €
- Les BSA d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 4 000 000 €

Au cours de l'exercice ATON SA a fait l'acquisition de 63% des participations de la société INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 1 740 236 €.

ATON SA a acquis, 12 BSA Air complémentaires en mars et octobre 2023, pour un montant total de 1 000 000 €.

Les immobilisations financières brutes passent de 10 138 247 € au début de l'exercice et sont portées à 12 878 483 € à la fin de l'exercice.

Nature des provisions	Montant au début d'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant des à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation : -Financières (titres et participations)		- 12 878 483	- -	- 12 878 483
TOTAL	-	12 878 483	-	12 878 483

Les dépréciations des immobilisations financières brutes de l'exercice pour un montant de 12 878 483 € se composent de :

- Des titres de STEM CIS SAS pour un montant de 4 791 298 €
- Des titres d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 3 087 185 €
- Des BSA d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 5 000 000 €

Dépréciation STEM CIS

Cette dépréciation est réalisée suite à un nouvel exercice déficitaire pour un montant de 1 923 224 €. Compte tenu de la situation nette et de la nécessité de maintenir un investissement constant que ne peut apporter ATON SA, une dépréciation à 100% a été reconnue dans les comptes de ATON SA pour un montant de 4 791 298 €.

Dépréciation INOVIEM SCIENTIFIC

Cette dépréciation est faite d'une part au regard de la valorisation ayant eu lieu lors de l'apport en nature en décembre 2023 et d'autre part au regard du risque fiscal encouru par la société :

- La transaction conclue en décembre 2023 entre les managers de la société et ATON SA, mentionnée dans le PV d'AGE du 21/12/2023 qui valorise l'équivalent de 63,13% d'actions de la société INOVIEM SCIENTIFIC pour un total de 1 740 235,79 € ; valorisation ayant fait l'objet d'un rapport du commissaire aux apports en date du 29 septembre 2023. Tenant compte de la valorisation retenue, d'un total de 1 740 235,79 € ; pour 63,13%, la valeur totale d'entreprise est de 2 756 591 € pour 100% des titres de la filiale INOVIEM SCIENTIFIC. Cette valeur étant inférieure à la valeur nette comptable de la société, nous avons procédé à une dépréciation des actifs financiers à hauteur de 5 332 869 € afin de ramener la valeur des actifs financiers à la valeur de transaction. Dans un second temps, il a été décidé de déprécier la totalité des titres par suite du résultat du contrôle fiscal commencé en septembre 2023 qui remet en cause les trois dernières années de crédit impôt recherche pour un montant de 1 074 018 €.

- Un contrôle fiscal diligenté sur les comptes de la filiale INOVIEM SCIENTIFIC a débuté en septembre 2023. Il porte sur les trois dernières années de crédit impôt recherche dont le montant total s'élève à 1 074 018 € à hauteur duquel INOVIEM SCIENTIFIC a déjà perçu 425 338 € au titre des exercices 2020 et 2021. Si le montant de ces crédits d'impôt était remis en cause par l'administration fiscale, la société INOVIEM SCIENTIFIC ne serait pas en mesure de faire face au remboursement des 425 338 € déjà perçus. Dans ce contexte, le management a décidé de déprécier en intégralité à la clôture de l'exercice, les titres et BSA relatifs à cette filiale pour un montant total de 8 087 185 €.

- 7. Créances clients

Les créances clients sont décomposées comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Créances clients	301 504	1 872	299 632
Clients douteux	47 336	47 336	-
Factures à établir	-	0	-
Provisions pour dépréciation	- 42 532	42 532	-
TOTAL	306 308	6 676	299 632

L'essentiel de la créance client est dû à la refacturation des frais de gestion aux filiales pour un montant de 164 779,10 € à INOVIEM SCIENTIFIC et pour un montant de 136 725,28 € à B CELL DESIGN.

Le poste clients douteux est composée du solde de facturation due par la société NEOVAT pour un montant de 47 336 €.

- 8. Trésorerie

Principe comptable

La ligne trésorerie inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie »

Trésorerie	31/12/2023	31/12/2022	variation
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Compte à terme	-	-	-
Disponibilités	959	597 541 -	596 582
TOTAL	959	597 541 -	596 582

La trésorerie disponible a fortement diminué et s'élève à 959 € à la fin de l'exercice contre 597 541 € au titre de l'exercice précédent. Cette baisse est essentiellement dû à l'impossibilité pour la société de recourir à son mode de financement par BEORA.

- 9. Passifs financiers

Etat des dettes	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles	472 370	2 765 605	-
Banque	3 667	-	-
Total	476 037	2 765 605	-

Autres dettes	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Groupe et associés	1 968 387		-
Fournisseurs et comptes rattachés	429 865		-
Autres dettes	76 943		-
Total	2 475 195	-	-

a. L'emprunt lié au BEORA présente un solde de 1 800 000 € restant à convertir contre 2 237 500 € au titre de l'exercice précédent.

b. La société a contracté un emprunt obligataire auprès de la société VATEL Capital pour un montant de 1 500 000 €. Le solde de l'emprunt au 31 décembre 2023 représente 1 437 976 €. L'opération porte sur l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 150 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 0,01 euro, souscrites à hauteur de 80 000 000 d'obligations (la « Tranche 1 ») par VATEL EMPLOI et de 70 000 000 d'obligations (la « Tranche 2 ») par FCPI DIVIDENDES PLUS 8. Ces obligations convertibles sont émises en deux tranches. Elles porteront des intérêts annuels fixes de 8% pour la tranche 1 et de 9% pour la tranche 2 et seront remboursables mensuellement.

c. Les autres dettes à long terme sont essentiellement composées du compte courant d'associés de la société DMS SA pour un montant de 1 968 387 € principal et intérêts.

- **10. Variation des dotations aux provisions**

Principe comptable

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une dépréciation des créances clients est constituée, basée sur l'estimation des pertes de crédit attendues. Une analyse du risque est effectuée de manière individuelle sur chaque créance.

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de provision pour risque.

- **11. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires d'un montant de 382 151 € correspond à la refacturation des frais de gestion à ses filiales. Ces frais de gestion sont constitués des salaires des personnels gérant la comptabilité, le marketing et les ressources humaines.

- 12. *Frais de personnel*

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Salaires	415 267	270 627	144 640
Charges sociales	143 569	101 914	41 655
Total	558 836	372 541	186 295

L'effectif était au début de l'exercice de 5 salariés et de 3 salariés au 31 décembre 2023. L'effectif moyen de la société ATON SA s'établit à 3 salariés au 31 décembre 2023 comparable au 31 décembre 2022.

- 13. *Charges externes*

Le détail des charges externes est le suivant :

Charges externes	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	variation
Etudes et recherche	65 839	6 000	59 839
Honoraires	214 506	73 078	141 428
Communication financières	29 093	26 975	2 118
Marketing	150 162	47 558	102 604
Autres charges	75 526	58 601	16 925
Total	535 126	212 212	322 914

La variation des charges externes pour un montant de 322 914 € est essentiellement dus aux honoraires juridiques, sur financement et d'intermédiaires marché sollicité lors des différentes opérations qui ont eu lieu au cours de l'exercice. Les charges liées au déploiement du site internet et de la communication d'un montant de 150 162 pour l'exercice contre 47 558 € au titre de l'exercice précédent ainsi que le doublement des honoraires dû aux diverses opérations capitalistiques, ont contribué à la hausse du poste.

- **14. Résultat financier**

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	variation
Intérêts courus compte courant STEM CIS SAS	252 089	77 159	174 930
Intérêts courus compte courant ATON SA	2 189	-	2 189
Différences positives de change	47	94 -	47
Total produits financiers	254 325	77 253	177 072
Dotations aux dépréciation des éléments financiers	12 878 483	-	12 878 483
Intérêts des emprunts et dettes	20 718	-	20 718
Intérêts compte courant DMS SA	112 275	56 700	55 575
Différences négatives de change	52	2 975 -	2 923
Total des charges financières	13 011 528	59 675	12 951 853
Résultat financier	- 12 757 203	17 578	- 12 774 781

Les dotations aux provisions financières pour un montant de 12 878 483 correspondent à la dépréciation des titres des filiales détaillé comme suit :

- Des titres de STEM CIS SAS pour un montant de 4 791 298 €
- Des titres d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 3 087 185 €
- Des BSA d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 5 000 000 €

- **15. Résultat exceptionnel**

Le poste est ventilé ainsi :

Resultat exceptionnel	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Total Produits exceptionnels	-	40 233 -	40 233
Total des Charges exceptionnels	5 336 121	31 366	5 304 755
Résultat exceptionnel	- 5 336 121	8 866 -	5 344 987

Le montant de 5 336 121 € inscrit au poste des charges exceptionnels correspond à la provision du compte courant de STEM CIS SAS.

- 16. *Autres engagements hors bilan*

Engagements conditionnels

Dans le cadre de l'acquisition des licences Inecalcitol en novembre 2005, la société s'est engagée à effectuer des paiements futurs conditionnels, dont l'exigibilité sera fonction d'un franchissement des différentes phases des développement et du succès de la commercialisation d'un médicament issu de la molécule ; Le solde de ces paiements conditionnels au 30 juin 2021 s'élève à 1,9 M€.

Par ailleurs, le contrat d'acquisition des titres des licences inecalcitol, toujours effectif au 31 décembre 2021, prévoit le paiement par ATON SA (ex. Hybrigenics) de royalties à hauteur de 3% des ventes futures de médicaments, ce qui paraît peu probable à ce stade.

Autres engagements :

- Le compte titres détenu par ATON SA (ex. Hybrigenics) dans le capital de STEM CIS SAS est nanti à hauteur de 80% au profit d'un établissement bancaire prêteur de la société STEM CIS SAS.
- La société ATON SA (ex. Hybrigenics) a souscrit des BSA de la société Inoviem pour 1 million d'Euros complémentaires, s'élevant au total à 5 millions d'euros.
- La société apporte son soutien financier à sa filiale STEM CIS SAS jusqu'à l'AG d'approbation des comptes clos au 31/12/2023.

- 17. Gestion des capitaux propres et Capital social

Evolution du capital

Variation capitaux propres	Sode initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Capital social	2 737 435	1 094 063		3 831 498
Primes liées au capital	9 190 366	2 833 672		12 024 038
Ecart de réévaluation				
Réserves :				
'-Réserve légale				
'-Réserve indisponibles				
'-Réserves statutaires ou contractuelles				
'-Réserves réglementées				
'-Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	- 1 131 345		563 570	- 1 694 915
Résultat de l'exercice	- 563 570		18 282 931	- 18 846 501
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	10 232 886	3 927 736	18 846 501	- 4 685 879

Le résultat négatif de l'exercice est principalement dû aux dépréciations des titres des filiales et à la provision au titre du compte courant d'associé de la filiale STEM CIS SAS

- Dépréciations des titres de STEM CIS SAS pour un montant de 4 791 298 €
- Dépréciations des titres d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 3 087 185 €
- Dépréciations des BSA d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 5 000 000 €
- Provisions exceptionnelles pour un montant de 5 332 869 € se composent de :

Il résulte de ces provisions et dépréciations que les capitaux propres de la société ATON SA sont négatifs à la fin de l'exercice pour un montant négatif de 4 685 879 €.

Le détail de l'évolution des titres de ATON SA sur l'exercice se décompose comme suit :

Catégories de titres	Valeur nominale	Au début de période	Créées pdt la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,01	273 743 504	109 406 340	383 149 844

Date	Nature opération	Nombre de titres émis
09/02/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 244 ORA	10 649 643,00
14/03/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 133 ORA	5 391 606,00
31/05/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 89 ORA	3 897 057,00
05/09/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 111 ORA	5 559 019,00
08/12/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 142 ORA	20 913 995,00
11/12/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 156 ORA	30 952 380,00
21/12/2023	Augmentation de capital suite à l'apport en nature des titres Inoviem Scientific	32 042 640,00
TOTAL		109 406 340,00

- **18. Autres informations**

Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction composé du Président (du 1^{er} janvier au 21 décembre 2023) et de la Directrice Générale s'établit à 173 208 € (hors charges sociales, engagements de retraite et actions gratuites) selon détails ci-dessous :

Nature des rémunérations	31/12/2023	31/12/2022
Salaires bruts versés	173 208	126 667
Rémunérations variables brutes		
Jetons de présence versés		
Avantage en nature		
indemnité de départ		
Avantages postérieurs à l'emploi		
TOTAL	173 208	126 667

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes se décompose comme suit :

AUDIT	année 2023	année 2022
Auditeur	Deloitte	
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels	26 250	25 875
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes	2 110	2 588
TOTAL € HT	28 360	28 463

Tableau des participations

Filiales et participations	capital	Capitaux propres autres que le capital	Q.P. du capital détenu en %	Valeurs comptables nettes des titres détenus	Résultat dernier exercice clos
STEMCIS SAS	1 380 300,00 -	3 666 042,00	100,00	4 791 298,00 -	1 923 224,00
INOVIEM SCIENTIFIC SAS	16 789,00	5 679 546,00	96,43	5 527 420,79 -	2 343 181,37

- 19. Risques

Risque de marché (liquidité, crédit, taux et sur actions)

La baisse continue du titre de Hybrigenics SA depuis janvier 2023 représente un risque de marché majeur pour la société. Cette baisse a plusieurs implications importantes. Tout d'abord, elle affecte la valorisation globale de l'entreprise, réduisant ainsi sa capitalisation boursière et son accès aux marchés de capitaux. En outre, une telle baisse influence négativement la confiance des investisseurs et des partenaires commerciaux, ce qui rend plus difficile la réalisation de levées de fonds, de partenariats stratégiques ou même le recrutement de nouveaux talents.

Pour faire face à la situation de marché difficile plusieurs stratégies ont été mises en place pour atténuer les risques de liquidité et de crédit :

Optimisation de la trésorerie : le groupe Aton examine ses flux de trésorerie et ses dépenses et a identifié des domaines où des économies sont réalisables. Cela inclut la réduction des dépenses non essentielles, la renégociation des contrats avec les fournisseurs pour obtenir des conditions de paiement plus favorables, la vente d'actifs non stratégiques pour générer des liquidités supplémentaires.

Diversification des sources de financement : Plutôt que de compter uniquement sur les marchés boursiers pour lever des fonds, le groupe Aton explore d'autres options de financement telles que les prêts bancaires, les lignes de crédit, ou même les investissements privés. Cette diversification des sources de financement réduit la dépendance du groupe à l'égard des marchés de capitaux et atténue les risques de liquidité.

Communication transparente avec les partenaires et les créanciers : le groupe Aton maintien et maintiendra une communication ouverte et transparente avec ses partenaires commerciaux, ses créanciers et ses investisseurs pour les informer des mesures prises pour faire face à la situation de marché difficile. Cela devrait renforcer la confiance et maintenir des relations solides malgré la volatilité des marchés.

Restructuration de la dette : Aton groupe a des obligations de dette importantes, et a commencé à restructurer sa dette en renégociant les conditions notamment avec son créancier Vatel Capital. Cela implique un allongement des échéances, ou même une conversion de la dette en actions.

Focus sur la création de valeur à long terme : Enfin le groupe continue à se concentrer sur ses initiatives stratégiques visant à créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires et ses partenaires. Cela implique le développement de nouveaux produits, l'expansion dans de nouveaux marchés, ou l'amélioration de l'efficacité opérationnelle pour renforcer la compétitivité de l'entreprise malgré les défis actuels sur les marchés financiers.

Risques opérationnels

Risques de contrepartie : La défaillance des filiales peut affecter négativement l'activité et la situation financière de la société : ATON SA facture à ses filiales des frais de gestion pour les tâches de gestion administrative, de marketing et de ressources humaines.

La situation de trésorerie des filiales étant dégradée suite à la baisse de leur chiffre d'affaires respectifs, la société ATON SA a procédé au licenciement de plusieurs postes mutualisés et ainsi diminué les charges et donc le risque de défaillance.

Risques financiers

Si le risque maximal lié à l'accord signé entre ATON SA (ex. Hybrigenics SA) et DMS de remboursement du compte courant d'associé à hauteur 1 856 112,16 € augmenté des intérêts d'un montant de 112 275€ se réalisait, ce qui est probable, puisque la société DMS a en date du 15 décembre 2023 a par voie d'huissier réalisé une dénonciation au débiteur de saisie conservatoire de créance pour la somme de 225 427,78 €, le groupe Aton ne disposerait pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels et couvrir les besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à compter du présent document.

Litiges

Un litige est en cours :

Remboursement du Compte courant d'associés de DMS SA : En février 2023, les sociétés ATON SA (ex. Hybrigenics) et DMS SA ont signé une convention de compte courant d'actionnaire adossé au Protocol d'accord transactionnel conclu entre DMS SA et le Groupe ANSEL. Cette convention vise à organiser le total remboursement du compte courant d'associé dans les 5 ans soit avant le 7 février 2028. La convention prévoit qu'en cas de levée cas d'émission, par la Société, à compter du 1er février 2023, de valeurs mobilières de type Obligations Convertibles en Actions assorties de Bons de Souscription d'Actions (OCABSA), Obligations Remboursables en Actions (ORA), ou tous autres outils qui auraient pour effet d'entraîner la dilution de la participation de DMS dans le capital de la Société, cette dernière affectera 50% du financement perçu de la souscription desdites valeurs mobilières au remboursement de la créance en compte courant que la société DMS détient sur la Société ; il est précisé que la créance en compte-courant de la société DMS lui sera intégralement remboursée dans l'hypothèse d'une émission de valeurs mobilières ou d'une vente d'actifs par la Société emportant perception par cette dernière d'un financement d'un montant plus de deux fois supérieur au montant de la créance en compte-courant de la société DMS. ATON SA réalisé plusieurs opérations en 2023 pour un montant de 1 750 000 € au titre du contrat BEORA géré par IRIS Capital et de 1 500 000 € en emprunt obligataire auprès de VATEL Capital soit un montant total de 3 250 000 €. La société DMS SA réclame alors 50 % des sommes levées. ATON SA ne pouvant verser les 50% des sommes levées, DMS SA via un commissaire de justice, réalise une dénonciation au débiteur de saisie conservatoire de créances à l'encontre de ATON SA en date du 15 décembre 2023.

Risques technologiques articles L225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

La société ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L.515-8C de l'environnement).

Politique d'assurance de la société (Risque généraux et particuliers)

La société ATON SA a souscrit la police d'assurance suivante pour couvrir les risques liés à son activité de :

- Assurance des mandataires sociaux



COMPTES ANNUELS

SA ATON

850 boulevard Sébastien Brant

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE : 7112B

SIRET : 41512185400087

SOMMAIRE

Synthèse des Comptes Annuels	3
Attestation/Rapport	4
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Compte de résultat synthétique	7
Détail des Comptes	9
Bilan Actif Détaillé	10
Bilan Passif Détaillé	11
Compte résultat détaillé	12
Annexes Comptables	15
Annexe des comptes annuels	16
Tableaux de Gestion	35
Soldes Intermédiaires de Gest.	36
Synthèse	37
Tableau de financement	38
Imprimés Fiscaux	39
Réel Normal BIC	40



Synthèse des Comptes Annuels



Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SA ATON

Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/01/2022, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 030 958,60	€
Chiffre d'affaires	382 151,11	€
Résultat net comptable	-18 846 501,02	€

Fait à STRASBOURG,
Le .

MARC SCHNELL,
Expert-comptable.

ACTIF

	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 485 879,03	2 139 992,12	345 886,91	278 691,36
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				16 700,00
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	76 215,67	68 100,88	8 114,79	13 890,54
Autres immobilisations corporelles	7 729,32	3 898,13	3 831,19	6 407,62
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	7 878 482,79	12 878 482,79	-5 000 000,00	6 138 247,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	5 000 000,00		5 000 000,00	4 000 000,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	15 448 306,81	15 090 473,92	357 832,89	10 453 936,52
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	301 504,38		301 504,38	1 872,00
Clients douteux, litigieux (3)	47 336,00	42 532,27	4 803,73	4 803,73
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	75 572,31		75 572,31	130 758,85
Fournisseurs débiteurs	6 207,80		6 207,80	6 207,80
Groupe et associés (3)	5 610 352,20	5 332 868,92	277 483,28	4 005 679,10
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	958,75		958,75	597 541,08
Charges constatées d'avance (3)	6 595,46		6 595,46	1 000,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 048 526,90	5 375 401,19	673 125,71	4 747 862,56
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	21 496 833,71	20 465 875,11	1 030 958,60	15 201 799,08

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 3 831 498,44)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Groupe et associés

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

Valeurs
au 31/12/23

Valeurs
au 31/12/22

3 831 498,44

12 024 038,28

2 737 435,04

9 190 365,89

-1 694 915,13

-18 846 501,02

-1 131 345,27

-563 569,86

-4 685 879,43

10 232 885,80

-4 685 879,43

10 232 885,80

3 237 975,66

2 237 500,00

3 666,92

1 968 387,16

2 231 112,16

326 185,81

103 679,06

73 196,02

3 747,40

421 501,08

35 200,00

41 298,88

2 301,16

5 716 838,03

4 968 913,28

1 030 958,60

15 201 799,08

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

2 765 605,22

2 951 232,81

3 666,92

4 968 913,00

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	382 151	1 560	380 591	
Montant net du chiffre d'affaires	382 151	1 560	380 591	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	5 333	2 667	2 667	100,00
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	1 650	5	1 645	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	389 134	4 231	384 903	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	530 181	212 213	317 968	149,83
Impôts, taxes et versements assimilés	4 945	1 483	3 462	233,48
Salaires et traitements	415 267	270 627	144 640	53,45
Charges sociales	143 569	101 914	41 655	40,87
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	48 234	8 118	40 115	494,13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	116	20	95	467,45
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 142 311	594 376	547 935	92,19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-753 177	-590 145	-163 032	27,63
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	254 278	77 159	177 119	229,55
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change	47	94	-48	-50,47
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	254 325	77 253	177 072	229,21
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	12 878 483		12 878 483	
Intérêts et charges assimilées (4)	132 993	56 570	76 423	135,10
Différences négatives de change	52	2 975	-2 923	-98,25
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	13 011 528	59 545	12 951 984	
RÉSULTAT FINANCIER	-12 757 203	17 709	-12 774 912	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-13 510 380	-572 436	-12 937 944	
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		40 233	-40 233	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		40 233	-40 233	-100,00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 252	31 366	-28 114	-89,63
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	5 332 869		5 332 869	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 336 121	31 366	5 304 755	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 336 121	8 866	-5 344 987	
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	643 460	121 717	521 742	428,65
TOTAL DES CHARGES	19 489 961	685 287	18 804 674	
Bénéfice ou Perte	-18 846 501	-563 570	-18 282 931	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



Détail des Comptes



ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	345 886,91	278 691,36	67 195,55	24,11
20500000 FRAIS D'ETABLISSEMENTS	54 738,53		54 738,53	
20500100 LICENCE INECALCITOL	2 100 000,00	2 100 000,00		
20500200 LICENCE AORTE	278 802,00	278 802,00		
20500300 DEPOT MARQUE ATON	52 338,50		52 338,50	
28050030 AMORTISSEMENTS MARQUE	-52,66		-52,66	
28050100 AMORT LICENCE INECALCITOL	-2 100 000,00	-2 100 000,00		
28050200 AMORT LICENCE AORTE	-39 939,46	-110,64	-39 828,82	
Immobilisations incorporelles en cours		16 700,00	-16 700,00	-100,00
23200000 IMM. INCORPORELLES EN COURS		16 700,00	-16 700,00	-100,00
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	8 114,79	13 890,54	-5 775,75	-41,58
21500000 INSTALLATIONS TECHNIQUES	34 647,00	34 647,00		
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	41 568,67	41 568,67		
28150000 AMORT DES INSTALLATIONS	-34 646,67	-34 067,00	-579,67	-1,70
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	-33 454,21	-28 258,13	-5 196,08	-18,39
Autres immobilisations corporelles	3 831,19	6 407,62	-2 576,43	-40,21
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFO	7 729,32	7 729,32		
28183000 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	-3 898,13	-1 321,70	-2 576,43	-194,93
Immobilisations financières (2)				
Participations	-5 000 000,00	6 138 247,00	-11 138 247,00	-181,46
26160000 TITRES STEM CIS	4 791 298,00	4 791 298,00		
26190000 TITRES INOVIEM	3 087 184,79	1 346 949,00	1 740 235,79	129,20
29610000 PROV TITRES DE PARTICIPATION	-12 878 482,79		-12 878 482,79	
Autres titres immobilisés	5 000 000,00	4 000 000,00	1 000 000,00	25,00
27100000 TITRES BSA INOVIEM	5 000 000,00	4 000 000,00	1 000 000,00	25,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	357 832,89	10 453 936,52	-10 096 103,63	-96,58
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients (3)	301 504,38	1 872,00	299 632,38	
Clients douteux, litigieux (3)	47 336,00	47 336,00		
Provisions pour dépréciations des clients	-42 532,27	-42 532,27		
Créances fiscales et sociales (3)	75 572,31	130 758,85	-55 186,54	-42,20
Fournisseurs débiteurs	6 207,80	6 207,80		
Groupe et associés (3)	277 483,28	4 005 679,10	-3 728 195,82	-93,07
Débiteurs divers (3)				
Disponibilités	958,75	597 541,08	-596 582,33	-99,84
51220000 BANQUE POPULAIRE		594 999,33	-594 999,33	-100,00
51230000 MOONCARD	958,75	2 541,75	-1 583,00	-62,28
Charges constatées d'avance (3)	6 595,46	1 000,00	5 595,46	559,55
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 595,46	1 000,00	5 595,46	559,55
TOTAL ACTIF CIRCULANT	673 125,71	4 747 862,56	-4 074 736,85	-85,82
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 030 958,60	15 201 799,08	-14 170 840,48	-93,22

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 3 831 498,44)	3 831 498,44	2 737 435,04	1 094 063,40	39,97
10130000 CAP. SOUSCRIT - APPELE, VERSE	3 831 498,44	2 737 435,04	1 094 063,40	39,97
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 024 038,28	9 190 365,89	2 833 672,39	30,83
10410000 PRIMES D'EMISSION	814 261,03	814 261,03		
10415000 PRIM.D'APPORT AUG.CAPITAL	4 233 151,89	2 813 342,50	1 419 809,39	50,47
10440000 PRIMES DE CONVERSION	6 976 625,36	5 562 762,36	1 413 863,00	25,42
Réserves				
Report à nouveau	-1 694 915,13	-1 131 345,27	-563 569,86	-49,81
11900000 RAN (SOLDE DEBITEUR)	-1 694 915,13	-1 131 345,27	-563 569,86	-49,81
Résultat de l'exercice (bénéfice / perte)	-18 846 501,02	-563 569,86	-18 282 931,16	
SITUATION NETTE	-4 685 879,43	10 232 885,80	-14 918 765,23	-145,79
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-4 685 879,43	10 232 885,80	-14 918 765,23	-145,79
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL CAPITAUX PROPRES				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles	3 237 975,66	2 237 500,00	1 000 475,66	44,71
16120000 EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTI	1 800 000,00	2 237 500,00	-437 500,00	-19,55
16121000 EMPRUNT OBLIGAT. CONV. VATEL	1 437 975,66		1 437 975,66	
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	3 666,92		3 666,92	
51220000 BANQUE POPULAIRE	3 666,92		3 666,92	
Groupe et associés	1 968 387,16	2 231 112,16	-262 725,00	-11,78
Fournisseurs	326 185,81	421 501,08	-95 315,27	-22,61
Fournisseurs, factures non parvenues	103 679,06	35 200,00	68 479,06	194,54
Dettes fiscales et sociales	73 196,02	41 298,88	31 897,14	77,23
Créditeurs divers	3 747,40	2 301,16	1 446,24	62,85
TOTAL DETTES	5 716 838,03	4 968 913,28	747 924,75	15,05
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 030 958,60	15 201 799,08	-14 170 840,48	-93,22

(1) Dont à plus d'un an

2 765 605,22

(1) Dont à moins d'un an

2 951 232,81

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques

3 666,92

4 968 913,00

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	382 151,11	1 560,00	380 591,11	
70880000 AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES	382 151,11	1 560,00	380 591,11	
Montant net du chiffre d'affaires	382 151,11	1 560,00	380 591,11	
Subventions d'exploitation	5 333,36	2 666,64	2 666,72	100,00
74000000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	5 333,36	2 666,64	2 666,72	100,00
Autres produits	1 649,88	4,61	1 645,27	
75800000 PRODTS DIVERS GESTION COURANTE	1 649,88	4,61	1 645,27	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	389 134,35	4 231,25	384 903,10	
Charges d'exploitation (2)				
Autres achats et charges externes	530 181,15	212 212,90	317 968,25	149,83
60620000 CARBURANT SALARIE	519,92		519,92	
60630000 FOURN ENTRETIEN ET PETIT EQUI	524,73	2 598,97	-2 074,24	-79,81
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	759,80		759,80	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	10 009,98	344,55	9 665,43	
61350000 LOCATION MOBILIERE	2 568,63		2 568,63	
61357000 SERVICES INFORMATIQUES	721,35		721,35	
61400000 CHG DE COPRO	1 230,19		1 230,19	
61560000 MAINTENANCES DIVERSES	9 049,42	7 644,90	1 404,52	18,37
61560200 MAINTENANCE COPIEURS		3 011,85	-3 011,85	-100,00
61570000 DECHETS		299,03	-299,03	-100,00
61600000 ASSURANCE	188,00		188,00	
61700000 ETUDES ET RECHERCHE	65 838,95	6 000,00	59 838,95	997,32
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	847,47		847,47	
62210000 COMMISSIONS SUR BSA	2 049,38		2 049,38	
62260000 HONORAIRES DIVERS	56 400,00		56 400,00	
62260100 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	14 116,00	2 400,00	11 716,00	488,17
62260300 HONORAIRES JURIDIQUES	41 483,07	4 341,52	37 141,55	855,50
62260500 HONORAIRES TRAMONI	2 545,00	4 588,00	-2 043,00	-44,53
62260800 HONORAIRES SUR FINANCEMENTS	5 000,00		5 000,00	
62263000 HONORAIRE INTERM MARCHÉ	35 277,68	42 290,44	-7 012,76	-16,58
62264000 HONORAIRES BREVETS	12 841,03	-3 829,01	16 670,04	-435,36
62266000 HONORAIRES CAC	31 485,00	23 287,50	8 197,50	35,20
62267000 HONORAIRES RECRUTEMENT	8 542,08		8 542,08	
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	4 766,62	6 666,71	-1 900,09	-28,50
62310000 COMMUNICATION FINANCIERE	29 092,52	26 975,00	2 117,52	7,85
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	587,12		587,12	
62340000 CADEAUX CLIENTELE	59,29	228,90	-169,61	-74,10
62370000 PUBLICITE MARKETING	149 515,51	47 558,41	101 957,10	214,38
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	20 212,22	27 769,46	-7 557,24	-27,21
62560000 MISSIONS	7 756,31	4 523,70	3 232,61	71,46
62570000 FRAIS DE DEMENAGEMENT	3 100,00		3 100,00	
62600000 FRAIS POSTAUX	1 844,55	923,21	921,34	99,80
62610100 TELEPHONIE MOBILE	330,75	564,62	-233,87	-41,42
62750000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	9 241,36	4 025,14	5 216,22	129,59
62810000 COTISATION	950,00		950,00	
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT	727,22		727,22	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 944,53	1 482,72	3 461,81	233,48
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	2 414,12	1 537,20	876,92	57,05
63330000 FORMATION CONTINUE	2 530,41	1 961,52	568,89	29,00
63511000 CET		-3 425,00	3 425,00	-100,00
63558000 AUTRES TAXES		1 409,00	-1 409,00	-100,00

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Salaires et traitements	415 266,84	270 627,29	144 639,55	53,45
64110000 SALAIRES	404 065,62	261 397,79	142 667,83	54,58
64120000 CONGES PAYES	1 259,77	7 335,15	-6 075,38	-82,83
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	4 473,45	151,85	4 321,60	
64140100 TICKETS RESTAURANTS	4 726,00	1 742,50	2 983,50	171,22
64140200 CHEQUE CADEAU	742,00		742,00	
Charges sociales	143 569,41	101 914,37	41 655,04	40,87
64510000 COTISATIONS URSSAF	90 017,93	62 715,65	27 302,28	43,53
64512000 CHARGES SOCIALES SUR CP	-693,21	3 064,31	-3 757,52	-122,62
64520000 COTISATIONS AUX MUTUELLES	11 403,06	5 929,21	5 473,85	92,32
64530000 AXA MUTUELLE PREVOYANCE	32 540,13	24 546,46	7 993,67	32,57
64540000 COTISATIONS ASSEDIC	9 720,50	5 658,74	4 061,76	71,78
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	581,00		581,00	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	48 233,66	8 118,42	40 115,24	494,13
68110000 DOT AMORT IMMO INCORP	52,66		52,66	
68112000 DAP IMMO CORPORELLES	48 181,00	8 118,42	40 062,58	493,48
Autres charges	115,76	20,40	95,36	467,45
65100000 REDEVANCES POUR LOGICIELS/BREV	104,59		104,59	
65800000 CH DIVERSES DE GESTION	11,17	20,40	-9,23	-45,25
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 142 311,35	594 376,10	547 935,25	92,19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-753 177,00	-590 144,85	-163 032,15	27,63
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	254 278,47	77 159,00	177 119,47	229,55
76380400 INTERETS COURUS STEM CIS	252 089,00	77 159,00	174 930,00	226,71
76380600 INTERETS COURUS ATON	2 189,47		2 189,47	
Différences positives de change	46,70	94,29	-47,59	-50,47
76600000 GAINS DE CHANGE	46,70	94,29	-47,59	-50,47
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	254 325,17	77 253,29	177 071,88	229,21
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	12 878 482,79		12 878 482,79	
68662000 DOT AUX DEPRECIATIONS ELEM FI	12 878 482,79		12 878 482,79	
Intérêts et charges assimilées	132 993,32	56 570,00	76 423,32	135,10
66116000 INTERETS DES EMP ET DETTES	20 718,32		20 718,32	
66152100 INTERETS CC/DMS	112 275,00	56 570,00	55 705,00	98,47
Différences négatives de change	52,16	2 974,73	-2 922,57	-98,25
66600000 PERTES DE CHANGE	52,16	2 974,73	-2 922,57	-98,25
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	13 011 528,27	59 544,73	12 951 983,54	
RÉSULTAT FINANCIER	-12 757 203,10	17 708,56	-12 774 911,66	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-13 510 380,10	-572 436,29	-12 937 943,81	
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		40 232,59	-40 232,59	-100,00
77100000 PRODUITS EXCEPT DIVERS		40 232,59	-40 232,59	-100,00

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		40 232,59	-40 232,59	-100,00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 252,00	31 366,16	-28 114,16	-89,63
67100000 CHARGES EXCEPT DIVERSES	3 200,00	31 366,16	-28 166,16	-89,80
67120000 PENALITE AMENDES FISC ET SOC	52,00		52,00	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	5 332 868,92		5 332 868,92	
68760000 DOT AUX DEPRECIATION EXCEPT	5 332 868,92		5 332 868,92	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 336 120,92	31 366,16	5 304 754,76	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-5 336 120,92	8 866,43	-5 344 987,35	
TOTAL DES PRODUITS	643 459,52	121 717,13	521 742,39	428,65
TOTAL DES CHARGES	19 489 960,54	685 286,99	18 804 673,55	
Bénéfice ou Perte	-18 846 501,02	-563 569,86	-18 282 931,16	

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

31 366,16



Annexes Comptables



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 030 958,60 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -18 846 501,02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 12/02/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Le conseil d'administration a validé l'accord entre DMS Group et la famille ANSEL portant sur la cession par DMS GROUP de 17% de ses actions Hybrigénics au profit du groupe familial ANSEL.

Des dépréciations ont été réalisés sur les participations des deux filiales. A l'issue de ces dépréciations, la société ATON présente une situation nette négative à hauteur de 4 685 879€.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Malgré la situation nette négative, le bilan est présenté avec une volonté de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les brevets et demandes de brevets développés en interne par Hybrigénics ne sont pas immobilisés.

Le poste "licences Inecalcitol" d'un montant brut de 2100 K€ est composé des versements effectués en contrepartie du droit d'utiliser, de développer et de commercialiser la molécule de l'inecalcitol.

La société a effectué un paiement initial de 1 millions d'Euros à la signature des contrats avec ses partenaires, la société Theramex et l'Université de Louvain, en novembre 2005. Ce paiement initial est assorti de paiements conditionnels (milestones) dont la réalisation est subordonné au franchissement des différentes phases du développement du médicament. Au 31 décembre 2008, deux milestones de 550 K€ chacun ont été comptabilisés, correspondant à l'entrée en phase clinique 1 en décembre 2006 et à l'entrée en phase clinique 2 en novembre 2007 de l'inecalcitol.

Depuis le 31/12/2018, compte-tenu de l'arrêt de l'activité de la société, les licences sont dépréciées.

Au 30/12/2022, la société Hybrigénics a acquis une licence d'Inoviem pour des travaux sur les aortes.

En 2023, la société Hybrigénics a créé la marque ATON, pour un nouveau nom commercial, marquant l'aboutissement d'une transformation de sa vision et de sa stratégie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans

Immobilisations financières

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'évaluation de la valeur des titres de participation est réalisée via la méthode de la quote-part de situation nette détenue et les perspectives de rentabilité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	2 395 502,00		140 339,53
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		76 215,67		
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & info., mobilier	7 729,32		
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	83 944,99		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		6 138 247,00		1 740 235,79
	Autres titres immobilisés		4 000 000,00		1 000 000,00
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV	10 138 247,00		2 740 235,79
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	12 617 693,99		2 880 575,32

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		49 962,50	2 485 879,03	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.				76 215,67	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				
		Matériel de transport				
		Mat.bureau, info., mob.			7 729,32	
		Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			83 944,99	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				7 878 482,79	
	Autres titres immobilisés				5 000 000,00	
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV			12 878 482,79	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		49 962,50	15 448 306,81	

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 100 110,64	39 881,48		2 139 992,12
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques	matériel et outil. industriels	62 325,13	5 775,75		68 100,88
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	1 321,70	2 576,43		3 898,13
TOTAL		63 646,83	8 352,18		71 999,01
TOTAL GENERAL		2 163 757,47	48 233,66		2 211 991,13

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Constr.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Immo. corpor.	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immobs financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations	-10 138 247,	12 878 482,7		2 740 235,79
Autres	10 138 247,0			10 138 247,00
TOTAL		12 878 482,79		12 878 482,79
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL		12 878 482,79		12 878 482,79

La société ATON a procédé à plusieurs dépréciations au 31/12/2023 sur ses filiales:

- dépréciation à 100% des titres Stemcis pour un montant de 4 791 298€
- dépréciation à 100% des titres Inoviem pour un montant de 3 087 184.79€
- dépréciation à 100% des bons de souscriptions d'actions d'Inoviem pour un montant de 5 000 000€
- dépréciation à 100% du compte courant de Stemcis pour un montant de 5 332 868.92€

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions			Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissements					
	Provisions pour hausse des prix					
	Amortissements dérogatoires					
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>					
	Pour prêts d'installation					
	Autres provisions réglementées					
TOTAL I						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges					
	Prov. pour garanties données aux clients					
	Prov. pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Prov. pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Prov. pour renouvellement des immobilisations					
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
	Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II						
Provisions pour depreciation	/ immobilisations	- incorporelles				
		- corporelles				
		- Titres mis en équivalence				
		- titres de participation				
		- autres immobs financières	-10 138 247, 10 138 247,0	12 878 482,7	2 740 235,79 -2 740 235,7	-12 878 482, 25 756 965,5
	Sur stocks et en cours					
	Sur comptes clients		42 532,27			42 532,27
Autres provisions pour dépréciation			5 332 868,92		5 332 868,92	
TOTAL III			42 532,27	18 211 351,7		18 253 883,9
TOTAL GENERAL (I + II + III)			42 532,27	18 211 351,7		18 253 883,9
Dont provisions pour pertes à terminaison						
Dont dotations & reprises		- d'exploitation				
		- financières		12 878 482,7		
		- exceptionnelles		5 332 868,92		
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée						

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation					
financières		12 878 482,7			
exceptionnelles		5 332 868,92			

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La société Hybrigénics détient au 31/12/2023 :

- 100% des titres de Stemcis pour une valeur comptable de 4 791 K€.
- 33.29% des titres Inoviem pour une valeur comptable de 3 087K€.

Par ailleurs, la société a souscrit des bons de souscription d'action pour un montant global de 5 millions d'Euros de la société Inoviem.

Des dépréciations ont été effectuée sur ces deux immobilisations financières.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
STEMCIS - 2 RUE MAXIME RIVIERE 97492 SAINTE CLOTIL	1 380 300,00	-3 666 042,00	100,00	-1 923 224,00
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
INOVIE SCIENTIFIC - 850 BOULEVARD SEBASTIEN BRA	16 789,00	5 679 546,00	33,29	-2 343 181,37
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

Informations financières (5)	Capital (6)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (6) (10)	Quote-part du c. detenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
STEMCIS - 2 RUE MAXIME RIVIERE 97492 SAINTE CLOTILDE - 504934050	1 380 300,00	-4 536 350,00	100,00	4 791 298,00	4 791 298,00	5 332 869,00		343 906,00	-1 923 224,00	
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
INOVIEM SCIENTIFIC - 850 BOULEVARD SEBASTIEN BRANDT 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - 535375588	16 789,00	5 679 546,00	33,29	3 087 185,00	3 087 185,00	23 205,00		568 078,00	-2 343 181,37	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		47 336,00	47 336,00	
	Autres créances clients		301 504,38	301 504,38	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		332,12	332,12	
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	75 240,19	75 240,19	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)		5 610 352,20	5 610 352,20	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		6 207,80	6 207,80	
	Charges constatées d'avance		6 595,46	6 595,46	
TOTAUX			6 047 568,15	6 047 568,15	
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	6 595,46
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	6 595,46

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	254 610,59
Disponibilités	
TOTAL	254 610,59

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	273 743 504,00	0,01
Titres émis pendant l'exercice	109 406 340,00	0,01
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	383 149 844,00	0,01

AFFECTATION DU RÉSULTAT
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent		-1 131 345,00
Résultat de l'exercice précédent		-563 569,86
Prélèvements sur les réserves		
Total des prélèvements sur les réserves		
TOTAL DES ORIGINES		-1 694 914,86
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		-1 694 915,00
TOTAL DES AFFECTATIONS		-1 694 915,00

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	2 737 435,04	1 094 063,40		3 831 498,44
Primes liées au capital social	9 190 365,89	2 833 672,39		12 024 038,28
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	-1 131 345,27		563 569,86	-1 694 915,13
Résultat de l'exercice	-563 569,86		18 282 931,16	-18 846 501,02
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	10 232 885,80	3 927 735,79	18 846 501,02	-4 685 879,43

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		3 237 975,66	472 370,44	2 765 605,22	
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	3 666,92	3 666,92		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		429 864,87	429 864,87		
Personnel & comptes rattachés		7 608,32	7 608,32		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		14 125,96	14 125,96		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	50 250,82	50 250,82		
	Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes & assimilés		1 210,92	1 210,92		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		1 968 387,16	1 968 387,16		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		3 747,40	3 747,40		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		5 716 838,03	2 951 232,81	2 765 605,22	
Renvois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			
	(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés			

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	112 275,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 679,06
Dettes fiscales et sociales	9 833,71
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	225 787,77

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements conditionnels

Dans le cadre de l'acquisition des licences Inecalcitol en novembre 2005, la société s'est engagée à effectuer des paiements futurs conditionnels, dont l'exigibilité sera fonction d'un franchissement des différentes phases de développement et du succès de la commercialisation d'un médicament issu de la molécule; Le solde de ces paiements conditionnels au 30 juin 2021 s'élève à 1 900K€.

Par ailleurs, le contrat d'acquisition des titres des licences inecalcitol, toujours effectif au 31 décembre 2021, prévoit le paiement par Hybrigenics de royalties à hauteur de 3% des ventes futures de médicaments, ce qui paraît peu probable à ce stade.

Autres engagements:

- le compte titres détenu par Hybrigenics dans le capital de Stemcis est nanti à hauteur de 80% au profit d'un établissement bancaire prêteur de la société Stemcis.
- La société Hybrigenics a souscrit des BSA de la société Inoviem pour 1 million d'Euros complémentaires, s'élevant au total à 5 millions d'euros.
- La société apporte son soutien financier à sa filiale STEM CIS jusqu'à l'AG d'approbation des comptes clos au 31/12/2023.

Pour rappel :

Le 18 mai 2021, la société Hybrigenics a signé un protocole d'investissement avec les actionnaires de la société Inoviem Scientifique par lequel elle s'engage :

- à acquérir avant le 30 juin 2021, l'intégralité de la participation détenue par le fonds d'amorçage régional Capital Grand Est au capital de la société Inoviem Scientifique, soit une quote-part de détention de 33.29% du capital,
- à souscrire avant le 30 juin 2021, un Bon de Souscription d'Actions Initial (« BSA Initial ») de deux millions d'euros exerçable entre le 1er décembre 2023 et le 15 janvier 2024 et donnant droit à 1.680 actions ordinaires nouvelles de la société Inoviem, émises à la valeur nominale,
- à souscrire sur demande de la société Inoviem, en une ou plusieurs tranches, et jusqu'au 31 octobre 2023, des Bons de Souscription d'Actions Complémentaires (« BSA Complémentaires ») pour une valeur maximum de trois millions d'euros, exerçables entre le 1er décembre 2023 et le 15 janvier 2024 et donnant droit à maximum 1.680 actions ordinaires nouvelles de la société Inoviem, émises à la valeur nominale.

Si au 1er novembre 2023, la société Inoviem n'avait pas appelé la souscription des BSA Complémentaires à hauteur de 3 millions d'euros, la société Hybrigenics aurait la possibilité de souscrire librement à un BSA pour un montant correspondant au montant qui n'aurait pas été appelé, dans la limite de 3 millions d'euros.

Au terme de ce contrat, si l'ensemble des BSA Initial & Complémentaires sont souscrits et libérés, la société Hybrigenics pourrait détenir jusqu'à 46,60% du capital de la société Inoviem.

Le 25 juin 2021, dans le cadre de ce protocole d'investissement, il a ainsi été procédé :

- Au transfert de propriété des 5 589 actions détenues par Cap Innov'Est à Hybrigenics conférant à cette dernière une participation de 33,3% au capital d'Inoviem ;
- A l'émission par la société Inoviem et à sa souscription par la société Hybrigenics, du BSA Initial pour deux millions d'euros.

Le 02 décembre 2021, dans le cadre de ce protocole d'investissement, il a également été procédé à l'émission par la société Inoviem et à sa souscription par la société Hybrigenics, d'une tranche de BSA complémentaire pour cinq cent mille euros.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DELOITTE SA
Immeuble les Centuries
101 Pl Pierre Duhem
34000 MONTPELLIER
FRANCE

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	3,00	3,00
Ingénieurs et cadres	2,00	2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1,00	1,00
Ouvriers		



Tableaux de Gestion



	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	382 151,11	100,00	1 560,00	100,00	380 591,11	
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	382 151,11	100,00	1 560,00	100,00	380 591,11	
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	382 151,11	100,00	1 560,00	100,00	380 591,11	
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	382 151,11	100,00	1 560,00	100,00	380 591,11	
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	382 151,11	100,00	1 560,00	100,00	380 591,11	
MARGE BRUTE TOTALE	382 151,11	100,00	1 560,00	100,00	380 591,11	
- Autres achats	1 804,45	0,47	2 598,97	166,60	-794,52	-30,57
- Charges externes	528 376,70	138,26	209 613,93		318 762,77	152,07
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-148 030,04	-38,74	-210 652,90		62 622,86	-29,73
Subventions d'exploitation	5 333,36	1,40	2 666,64	170,94	2 666,72	100,00
- Impôts, taxes et versements assimilés	4 944,53	1,29	1 482,72	95,05	3 461,81	233,48
- Salaires et traitements	415 266,84	108,67	270 627,29		144 639,55	53,45
- Charges sociales	143 569,41	37,57	101 914,37		41 655,04	40,87
Total	-558 447,42	-146,13	-371 357,74		-187 089,68	50,38
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-706 477,46	-184,87	-582 010,64		-124 466,82	21,39
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation	1 649,88	0,43	4,61	0,30	1 645,27	
- Dotations amort. et dépréciations	48 233,66	12,62	8 118,42	520,41	40 115,24	494,13
- Autres charges d'exploitation	115,76	0,03	20,40	1,31	95,36	467,45
Total	-46 699,54	-12,22	-8 134,21	-521,42	-38 565,33	474,11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-753 177,00	-197,09	-590 144,85		-163 032,15	27,63
Opérations en commun						
+ Produits financiers	254 325,17	66,55	77 253,29		177 071,88	229,21
- Charges financières	13 011 528,27		59 544,73		12 951 983,54	
Total	-12 757 203,10		17 708,56	1 135,16	-12 774 911,66	
RÉSULTAT COURANT	-13 510 380,10		-572 436,29		-12 937 943,81	
+ Produits exceptionnels (1)			40 232,59		-40 232,59	-100,00
- Charges exceptionnelles (2)	5 336 120,92		31 366,16		5 304 754,76	
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total	-5 336 120,92		8 866,43	568,36	-5 344 987,35	
RÉSULTAT EXERCICE	-18 846 501,02		-563 569,86		-18 282 931,16	

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	382 151,11	1 560,00		380 591,11	
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	382 151,11	1 560,00		380 591,11	
Marge commerciale					
Marge globale	382 151,11	1 560,00		380 591,11	
Valeur ajoutée	-148 030,04	-210 652,90	-256 514,27	62 622,86	-29,73
Excédent brut d'exploitation	-706 477,46	-582 010,64	-257 210,27	-124 466,82	21,39
Amortissements et provisions	48 233,66	8 118,42	7 135,12	40 115,24	494,13
Résultat d'exploitation	-753 177,00	-590 144,85	-123 293,88	-163 032,15	-27,63
Résultat financier	-12 757 203,10	17 708,56	419 947,61	-12 774 911,66	
Résultat courant	-13 510 380,10	-572 436,29	296 653,73	-12 937 943,81	
Résultat exceptionnel	-5 336 120,92	8 866,43	-365 812,56	-5 344 987,35	
Résultat net de l'exercice	-18 846 501,02	-563 569,86	-69 158,83	-18 282 931,16	

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	-586 915,65	-555 451,44	-89 359,05	-31 464,21	5,66
Fonds de roulement net global	-72 300,51	284 414,61	1 526 143,08	-356 715,12	-125,42
Besoin en fonds de roulement	-69 592,34	-313 126,47	-14 992,68	243 534,13	-77,78
Trésorerie	-2 708,17	597 541,08	1 541 135,76	-600 249,25	-100,45

RATIOS	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	277,65	9 594,51		-9 316,86	-97,11
Crédit fournisseurs (en jours)	259,65	620,22	334,26	-360,57	-58,14
Rotation stocks (en jours)					
Autonomie financière	-4,55	0,67	0,72	-5,22	-779,10
Capacité de remboursement	-0,11	-0,12	-0,03	0,01	-8,33
Taux d'endettement	-1,11	0,44	0,37	-1,55	-352,27
Rentabilité financière	4,02	-0,06	-0,01	4,08	
Rentabilité commerciale	-49,32	-361,26		311,94	-86,35

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement	-586 915,65
		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-586 915,65
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles	140 339,53	Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles		Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	2 740 235,79	Immobilisations financières	
Prélèvements des comptes courants	1 867 398,10	Apports comptes courants	
Diminution des capitaux propres		Augmentation des capitaux propres	3 927 735,79
		Subvention investissement	
Emprunts remboursés (capital)	2 249 524,34	Emprunts réalisés	3 250 000,00
TOTAL EMPLOIS	6 997 497,76	TOTAL RESSOURCES	6 590 820,14

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés

a diminué de 406 677,62

Augmentation actif circulant	250 041,30	Diminution actif circulant	
Diminution dettes		Augmentation dettes	6 507,17
TOTAL	250 041,30	TOTAL	6 507,17

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a augmenté de 243 534,13

LE TABLEAU DE FINANCEMENT N'EST PAS ÉQUILIBRÉ
-49 962,50

Augmentation de la trésorerie		Diminution de la trésorerie	600 249,25
-------------------------------	--	-----------------------------	------------

VARIATION DE TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a diminué de 600 249,25



Imprimés Fiscaux



 Formulaire à déposer en double exemplaire			N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)		
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Timbre à date du service					
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le	
		31/12/23		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				X	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SA ATON 850 boulevard Sébastien Brant 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN					
SIRET 41512185400087				Mél : l.atayi@aton-group.com	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
				SIRET	
B ACTIVITE					
Activités exercées Ingénierie, études techniques				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	18 846 449
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					Nom et adresse du conseil :				
YZICO SAS 2, avenue de Wissembourg 67500 HAGUENAU									
Tél : 0388939212					Tél :				
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :				
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :					Date : 13/02/24 Lieu : GALLARGUES-LE-MONTUEUX				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné					PRESIDENT				
					Qualité et nom du signataire : ANSEL				
					Signature				
Examen de conformité fiscale (ECF)					☒	prestataire : 79065909800152 YZICO SAS 2, avenue de Wissembourg 67500 HAGUENAU			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
1			2	3	4	5	6	7	8
K	DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
					0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise : SA ATON		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 850 boulevard Sébastien Brant 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 41512185400087		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2023					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 485 879 2 139 992 345 887		
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	76 216 68 101 8 115		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 729 3 898 3 831		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	7 878 483 12 878 483 -5 000 000		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	5 000 000 5 000 000		
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK	15 448 307 15 090 474 357 833		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	348 840 42 532 306 308		
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 692 132 5 332 869 359 263		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	959 959		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 595 6 595		
TOTAL (III)		CJ	CK	6 048 527 5 375 401 673 126			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	21 496 834 20 465 875 1 030 959			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'1 an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SA ATON

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 831 498.....)	DA	3 831 498	
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	12 024 038
		Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
		Réserve légale (3)		DD	
		Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
		Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
		Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
		Report à nouveau		DH	-1 694 915
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-18 846 501
		Subventions d'investissement		DJ	
		Provisions réglementées *		DK	
		TOTAL (I)		DL	-4 685 879
		Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées	DN				
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP		
		Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)		Emprunts obligatoires convertibles	DS	3 237 976	
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 667	
		Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 968 387
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	429 865
		Dettes fiscales et sociales		DY	73 196
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
		Autres dettes		EA	3 747
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		TOTAL (IV)	EC	5 716 838	
		Ecarts de conversion passif *	TOTAL (V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 030 959	
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 951 233
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	3 667	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SA ATON										Néant ☐ *	
		Exercice N									
		France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC			
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF			
			services *	FG	382 151	FH		FI	382 151		
			Chiffres d'affaires nets *	FJ	382 151	FK		FL	382 151		
	Production stockée *							FM			
	Production immobilisée *							FN			
	Subventions d'exploitation							FO	5 333		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP			
	Autres Produits (1) (11)							FQ	1 650		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	389 134		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS			
	Variation de stocks (marchandises) *							FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	530 181		
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	4 945		
	Salaires et traitements *							FY	415 267		
	Charges sociales (10)							FZ	143 569		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *				HS	GA	48 234		
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD		
	Autres charges (12)							GE	116		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	1 142 311		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	-753 177		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	254 278		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN	47		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO			
	Total des produits financiers (V)							GP	254 325		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	12 878 483		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	132 993		
	Différences négatives de change							GS	52		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
	Total des charges financières (VI)							GU	13 011 528		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-12 757 203			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	-13 510 380			

Désignation de l'entreprise SA ATON										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	3 252	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG	5 332 869	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	5 336 121	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-5 336 121
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	643 460
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	19 489 961
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	-18 846 501
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier						1G		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								1X	
	(9)	Dont transfert de charges								RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				{ dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								RD	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A1	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs	A6	Obligatoires		A9		A4	105
	(13)			dont cotisations facultatives Madelin	A7						
	(13)			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
ABANDON GRANITE UX UI								3 200			
REMISE URSSAF ALSACE - 99S1202 REMISE URSSAF ALSACE - 99S1202								52			
DEPRECIATION C/C STEMCI DOT AUX DEPRECIATION EXCEPT								5 332 869			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SA ATON										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		CZ			D8			D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		KD	2 395 502		KE			KF	140 340					
CORPORELLES	Terrains										KG			KH			KI						
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9						KJ			KK			KL					
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1						KM			KN			KO					
		Installations gales, agents*, aménagements des constructions		[Dont Composants		M2						KP			KQ			KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3				76 216		KS			KT			KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV			KW			KX					
		Matériel de transport *										KY			KZ			LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	7 729		LC			LD					
		Emballages récupérables et divers *										LE			LF			LG					
	Immobilisations corporelles en cours										LH			LI			LJ						
	Avances et acomptes										LK			LL			LM						
	TOTAL III										LN	83 945		LO			LP						
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M			8T					
		Autres participations										8U	6 138 247		8V			8W	1 740 236				
Autres titres immobilisés										1P	4 000 000		1R			1S	1 000 000						
Prêts et autres immobilisations financières										1T			1U			1V							
TOTAL IV										LQ	10 138 247		LR			LS	2 740 236						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	12 617 694		ØH			ØJ	2 880 575				
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
								par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO			LV	49 963		LW	2 485 879		1X					
CORPORELLES	Terrains								IP			LX			LY			LZ					
	Constructions	Sur sol propre		IQ						MA			MB			MC							
		Sur sol d'autrui		IR						MD			ME			MF							
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS						MG			MH			MI							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT			MJ			MK	76 216		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU						MM			MN			MO							
		Matériel de transport		IV						MP			MQ			MR							
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW						MS			MT	7 729		MU							
		Emballages récupérables et divers *		IX						MV			MW			MX							
	Immobilisations corporelles en cours								MY			MZ			NA			NB					
	Avances et acomptes								NC			ND			NE			NF					
TOTAL III								IY			NG			NH	83 945		NI						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ			ØU			M7			ØW					
	Autres participations								IØ			ØX			ØY	7 878 483		ØZ					
	Autres titres immobilisés								I1			2B			2C	5 000 000		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières								I2			2E			2F			2G					
	TOTAL IV								I3			NJ			NK	12 878 483		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4			ØK	49 963		ØL	15 448 307		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA ATON					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entrepriseSA ATON

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 100 111	PF	39 881	PG		PH	2 139 992		
TOTAL I		RK	2 100 111	RM	39 881	RN		RO	2 139 992		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	62 325	QA	5 776	QB		QC	68 101		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 322	QM	2 576	QN		QO	3 898		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	63 647	QV	8 352	QW		QX	71 999		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	2 163 757	ØP	48 234	ØQ		ØR	2 211 991		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise SA ATON								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	-10 138 247	9V		9W	2 740 236	9X	-12 878 483
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	10 138 247	Ø7	12 878 483	Ø8	-2 740 236	Ø9	25 756 966
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	42 532	6U		6V		6W	42 532	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	5 332 869	6Z		7A	5 332 869	
	TOTAL III	7B	42 532	TY	18 211 352	TZ		UA	18 253 884	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	42 532	UB	18 211 352	UC		UD	18 253 884	
	Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE		UF			
- financières				UG	12 878 483	UH				
- exceptionnelles				UJ	5 332 869	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SA ATON

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	47 336		47 336			
	Autres créances clients		UX	301 504		301 504			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	332		332			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	75 240		75 240			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC	5 610 352		5 610 352			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 208		6 208			
	Charges constatées d'avance		VS	6 595		6 595			
	TOTAUX			VT	6 047 568	VU	6 047 568	VV	
RENVUIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
			VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y		3 237 976		472 370		2 765 605			
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	3 667		3 667					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		429 865		429 865					
Personnel et comptes rattachés		8C		7 608		7 608					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		14 126		14 126					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	50 251		50 251					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 211		1 211					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		1 968 387		1 968 387					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		3 747		3 747					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	5 716 838	VZ	2 951 233		2 765 605			
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l' entreprise : SA ATON				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	52		
	Amendes et pénalités			WJ	52	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)											I7		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) à long terme - imposées aux taux à 0 %											I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme											ZN		
	{ - Plus-values soumises au régime des fusions											WN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)											WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WR	52			
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		WS	18 846 501			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											WT			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											WU			
										TOTAL I	Y1			
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		Y3	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*											Y2			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)											YX			
Régimes composition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)										YV		
		- imposées aux taux de 0 %										YH		
		- imposées aux taux de 19 %										YB		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										YD		
		- imputées sur les déficits antérieurs										YI		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										YJ			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										YK			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										YL			
	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *										YM			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*										YN			
	Adaptation sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		YF			
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC					
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB					
		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)										YS		
		Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH							
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC									
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD									
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI			Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI									
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL													
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	18 846 501		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							{	bénéfice (I moins II)	XI		XJ	18 846 449		
								déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*							ZL			XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *														
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN			XO	18 846 449			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SA ATON		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	99 469 569
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	99 469 569
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	18 846 449
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	118 316 018
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	8 825
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SA ATON														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	-1 131 345	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	-563 570						ZD					
	Prélèvements sur les réserves		ØE							ZE					
				ZF											
	TOTAL I		ØF	-1 694 915						ZG	-1 694 915				
										ZH	-1 694 915				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		)	YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS							
DE DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance							YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		)	XQ	14 530						
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	214 506						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	950	)	ST	301 145						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	530 181						
	- CFE, CVAE							YW							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		)	9Z	4 945						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	4 945						
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	76 430						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	74 086						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)							ØB	404 066						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK							
	- Numéro de centre agréé *				XP										
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)							ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL				
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO				
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ						

Désignation de l'entreprise : SA ATON

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦		⑧	⑨				
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA ATON		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.) ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre 					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SA ATON

Néant ☒ *

1 Entreprises soumises à l'IS
2 Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 3 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

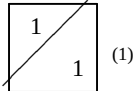
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA ATON				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
				donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SA ATON															Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le : 01/01/2023										et clos le : 31/12/2023					Durée en nombre de mois 1 2																					
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																				
Effectif moyen du personnel * :															YP	3																				
Dont apprentis															YF																					
Dont handicapés															YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																																				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	382 151																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																					
TOTAL 1															OX	382 151																				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	1 650																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues															OF	5 333																				
Variation positive des stocks															OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM	6 983																				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)																																				
Achats															ON	1 804																				
Variation négative des stocks															OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	515 077																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	116																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ	516 997																				
IV - Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)															OG	-127 863																				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.															SA	-127 863																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																																				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX	382 151																				
Effectifs au sens de la CVAE *															EY	3																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX																					
Période de référence															GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation															HR			/			/							/								
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																																				

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

4151218540087

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA ATON

ADRESSE (voie)

850 boulevard Sébastien Brant

CODE POSTAL

67400

VILLE

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

119667776

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

154075728

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

DMS

N° SIREN (si société établie en France)

389873142

% de détention

43,7153

Nb de parts ou actions

119 667 776,00

Adresse :

N°

10

Voie

parc club du millenaire n°11

Code Postal

34000

Commune

MONTPELLIER

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☐ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET :

41512185400087

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA ATON

ADRESSE (voie)

850 boulevard Sébastien Brant

CODE POSTAL

67400

VILLE

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique

SAS

Dénomination

STEMCIS

N° SIREN (si société établie en France)

504934050

% de détention

100,00

Adresse :

N°

2

Voie

RUE MAXIME RIVIERE

Code Postal

97492

Commune

SAINT-CLAUDE

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

INOVIEM SCIENTIFIC

N° SIREN (si société établie en France)

535375588

% de détention

33,29

Adresse :

N°

850

Voie

BOULEVARD SEBASTIEN BRANDT

Code Postal

67400

Commune

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SA ATON
Numéro siret 41512185400087

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise SA ATON
Numéro de siret 41512185400087

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
FNP YZICO 2023 FACTURES NON PARVENUES	4 754
Total des charges à payer	4 754

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA CORSAIR			1 269		
CCA DEEPL			31		
CCA ACTUS NEWS			650		
CCA SYNOVO			187		
CCA DEEPL			65		
CCAS LISTED SECURITY			4 393		
Total des charges constatées d'avance			6 595		



ATON SA (ex. HYBRIGENICS SA)
S.A. au capital de 2.337.697,40 euros
SIEGE SOCIAL : 850 Boulevard Sébastie Brant 67400 Illkirch-Graffenstaden
415 121 854 R.C.S. STRASBOURG

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient les informations mentionnées aux articles L. 225-37-2 à L.225-37-5 du code de commerce.

1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

A ce jour, votre Conseil d'administration est composé de six membres :

Nom	Date de nomination - renouvellement	Date d'expiration du mandat	Fonction
-----	-------------------------------------	-----------------------------	----------



Ayikoélé ATAYI	Nommée le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Président et directeur général
Pierre EFTEKHARI	Nommé le 21/09/2021	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2026	Administrateur
Virginie MIATH	Nommée le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant
Elie FRAENCKEL	Nommé le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant
Enrico BASTIANELLI	Nommé le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant
Hadrien LANVIN	Nommé le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant

Aucun administrateur n'est élu par les salariés.

1.2 LES DEMISSIONS D'ADMINISTRATEUR

Six administrateurs ont démissionné durant l'exercice.

Nom	Date de démission	Fonction
Jean-Paul ANSEL	Démission le 20/12/2023	Président
Laurie MORREAU-LAFARGUE	Démission le 20/12/2023	Administrateur indépendant
Christophe HAUSSWIRTH	Démission le 20/12/2023	Administrateur indépendant
Corrine LACAZOTTE-LELEU	Démission le 20/12/2023	Administrateur indépendant
See Nuan SIMONYI	Démission le 20/12/2023	Administrateur indépendant
Louise ARMENGAUD	Démission le 20/12/2023	Administrateur indépendant



1.3 LES NOMINATIONS, RENOUVELLEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS

Nom	Date de nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction
Ayikoélé ATAYI	Nommée le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Président et directeur général
Pierre EFTEKHARI	Nommé le 21/09/2021	AG statuant sur les comptes clos le 21/12/2026	Administrateur
Virginie MIATH	Nommée le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant
Elie FRAENCKEL	Nommé le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant
Enrico BASTIANELLI	Nommé le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant
Hadrien LANVIN	Nommé le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant

1.4 NOMBRE D' ACTIONS DEVANT ETRE DETENUES PAR UN ADMINISTRATEUR

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

1.5 REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

A ce jour, le Conseil comprend deux femme sur six administrateurs. Bien que la parité ne soit pas respectée, la société ATON n'est pas soumise aux obligations posées par l'article L225 – 18 – 1 du code de commerce stipulant que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 % à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ayant à statuer sur des nominations, dans les sociétés qui, pour le troisième exercice consécutif, emploient un nombre moyen d'au moins deux cent cinquante salariés permanents et présentent un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros. Dans ces mêmes sociétés, lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux.

1.6 AUTRES INFORMATIONS

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de ATON SA (ex. HYBRIGENICS SA) des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de ATON SA (ex. HYBRIGENICS SA) et de son secteur d'activité.

La société, compte tenu de sa taille modeste et de l'implication de son dirigeant, n'applique pas pour le moment les recommandations du rapport Bouton relatives au gouvernement d'entreprise, en matière d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de création de comités de contrôle (audit, rémunérations, etc.).



1.7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE :

➤ Léone ATAYI : Présidente Directeur général depuis le 20 décembre 2023

Mandat actuel Mandat depuis 20 décembre 2023	Présidente Directrice général
Adresse professionnelle	850 boulevard sébastien Brant 67400 Illkirch-Graffenstaden
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (nomination)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administratrice DMS SA Directrice générale de B Cell Design SAS Directrice générale STEM CIS SAS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Présidente SAS Sur Le Chemin
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	

➤ Pierre EFTEKHARI : Administrateur depuis le 21 septembre 2021

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	850 Boulevard Sébastien Brant 67 400 Illkirch-Graffenstaden
Date de nomination / Renouvellement	21 septembre 2021 (nomination)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2026
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président INOVIEM SCIENTIFIC SAS Président PIMS TECHNOLOGY SAS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant



➤ **Virginie MIATH : Administratrice indépendante depuis le 20 décembre 2023**

Mandat actuel	Administratrice
Adresse professionnelle	16 Av. de l'Europe, 67300 Schiltigheim
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Membre du conseil de surveillance FIRALIS SAI
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	

➤ **Elie FRAENCKEL : Administrateur indépendant depuis le 20 décembre 2023**

Mandat actuel	Administrateur indépendant
Adresse professionnelle	28 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Président EF CONSEILS Administrateur BIOSYNEX SA
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	



➤ **Hadrien LANVIN : Administrateur indépendant depuis le 20 décembre 2023**

Mandat actuel	Administrateur indépendant
Adresse professionnelle	850 Boulevard Sébastien Brant 67 400 Illkirch-Graffenstaden
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Président EVORA BIOSCIENCE SAS Gérant LM CAPITAL SARL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Président INNERSPACE VR France SASU

➤ **Enrico BASTIANELLI : Administrateur indépendant depuis le 20 décembre 2023**

Mandat actuel	Administrateur indépendant
Adresse professionnelle	41 avenue de la Libération- 1640 Rhode-Saint-Genèse – Belgique
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Directeur Général THERAVET SA Président SRL ENRICO BASTIANELLE
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Directeur Général GRAFTYS SAS



1.8 FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

➤ Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil procède également à l'examen annuel des conventions conclues avec des personnes liées, à savoir :

- Les conventions courantes conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice
- Et les conventions règlementées conclues et autorisées au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice ou dont l'exécution n'a pas encore au lieu au moment de l'examen.

Dans le cadre de cet examen, le conseil revoit la qualification attribuée à chacune de ces conventions et procède, le cas échéant, au reclassement ou déclassement de toute convention avec des parties liées en convention règlementée ou en convention courante, selon le cas, et ce au vu des critères de qualification définis par la loi, la jurisprudence et utilisés par le groupe.

➤ Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hormis ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice. La convocation est faite par tous moyens, en principe, trois jours au moins à l'avance. Elle indique l'ordre du jour de la réunion. Elle peut même être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2023 et les participations ont été les suivantes :



Dates	Thèmes débattus	Participation des administrateurs
7 février 2023	- Le projet de protocole transactionnel - Le projet de convention de compte courant qui prévoit que la créance en compte-courant que détient la société DMS à l'égard de la Société, de 2,222.409,19 euros à la date de ce jour sera remboursée de manière échelonnée dans un délai de cinq (5) années maximum.	4/7
28 avril 2023	- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;	4/7
13 octobre 2023	- Emission de 150 000 000 d'obligations convertibles en actions au bénéfice de plusieurs personnes dénommées ; - Autorisation du nantissement du compte titres INOVIEM SCIENTIFIC détenu par la Société ; - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	5/7
31 octobre 2023	- Approbation des comptes semestriels pour la période du 01 /01/2023 au 30/06/2023 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	5/7
20 décembre 2023	- Démission de Madame Laurie MORREAU-LAFARGUE de ses fonctions d'administrateur, Cooptation de Madame Ayikoélé ATAYI en tant qu'administrateur; - Démission de Monsieur Christophe HAUSSWIRTH de ses fonctions d'administrateur; Cooptation de Monsieur Hadrien LANVIN en qualité de nouvel administrateur; - Démission de Madame Corrine LACAZOTTE-LELEU de ses fonctions d'administrateur; Cooptation de Madame Virginie MIATH en qualité de nouvel administrateur; - Démission de Madame See Nuan SIMONYI ses fonctions d'administrateur; Cooptation de Monsieur Elie FRAENCKEL en qualité de nouvel administrateur; - Démission de Madame Louise ARMENGAUD de ses fonctions d'administrateur; Cooptation de Enrico BASTIANELLI SRL en qualité de nouvel administrateur; - Démission de Monsieur Jean-Paul ANS EL de ses fonctions de président du Conseil d'administration; - Nomination d'un nouveau président;	6/7

1.9 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (R.225-102)

Lors de l'assemblée générale du 6 janvier 2022, Madame Ayikoélé – Léone ATAYI a été nommée Directrice Générale de la société ATON SA.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social.

1.10 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants



Au 31 décembre 2023, il n'y a aucun cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant.

➤ Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment des points de vigilance du Code Middlenext. À cet effet, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

➤ Evaluation du Conseil d'administration

La taille et les moyens de Hybrigenics SA (ATON) ne permettent pas la mise en place d'une évaluation externe formelle.

➤ Code de déontologie

Il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société.

Les administrateurs n'ont aucune limitation d'intervention.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de ATON SA (ex. Hybrigenics), des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

➤ Information des administrateurs

Les modalités pratiques de délivrance de l'information aux membres du conseil ne font l'objet d'aucune procédure écrite compte tenu de l'absence de règlement intérieur.

Les demandes d'information des administrateurs préalables aux séances du conseil sont satisfaites conformément aux dispositions légales applicables et aux moyens dont dispose la société, étant précisé qu'elles ne doivent pas faire obstacle à un fonctionnement régulier du conseil.

Toutefois, les demandes d'informations des membres du conseil sont traitées dans des délais raisonnables dès réception.

Le Président veille à fournir aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

➤ Relation du conseil avec les tiers

Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

➤ Comités spécialisés

Compte tenu du faible nombre d'administrateurs, les comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégie) n'ont pas encore été mis en place en 2023.

Compte tenu de la taille de la Société et de la forte implication des dirigeants dans la gestion des procédures clés du groupe, la gouvernance mise en place permet une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficience des prises de décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-20 al 4 du code de commerce, le conseil d'administration remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 (comité d'audit).

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration assure ainsi le suivi :



- du processus d'élaboration de l'information financière
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes

Il existe par ailleurs un Comité de Direction, présidé par le Président Directeur Général, qui se réunit régulièrement de façon informelle.

Il met en œuvre les orientations stratégiques du groupe, traite des arbitrages entre les directions, des allocations de ressources et des moyens de façon à assurer le pilotage global.

Il est constitué du Président Directeur général, du Directeur commercial, du Directeur industriel, du Directeur des ressources humaines, du Directeur financier, du directeur R&D, du Responsable Supply Chain. D'autres participants peuvent être invités en fonction des sujets abordés.



1.11 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2023 a arrêté la politique de rémunération des mandataires sociaux selon les modalités suivantes :

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 225-37-2 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat, font l'objet d'une résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Ces principes et critères de détermination doivent être détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les éléments de rémunération concernés sont les suivants, en application de l'article R 225-29-1 du Code de commerce :

1. Les jetons de présence ;
2. La rémunération fixe annuelle ;
3. La rémunération variable annuelle ;
4. La rémunération variable pluriannuelle ;
5. Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
6. Les attributions gratuites d'actions ;
7. Les rémunérations exceptionnelles ;
8. Les rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction ;
9. Les éléments de rémunération, les indemnités ou les avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, les engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale, les engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, les engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale ;
10. Les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à l'une des personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 225-37-2, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison du mandat, avec ATON SA , toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article ;
11. Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat ;
12. Les avantages de toute nature.

Application de la politique de rémunération aux mandataires nommés ou renouvelés en cours d'exercice.

Le conseil d'administration a examiné l'application concrète de la politique de rémunération dans l'hypothèse d'un changement de l'organigramme en cours d'exercice après approbation de cette politique par l'assemblée générale et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant, notamment en cas de :

- changement de la structure de gouvernance (réunion des fonctions de président et de directeur général) ;



- nomination d'un nouveau mandataire, soit en remplacement d'un mandataire (dirigeant ou administrateur) dont les fonctions auraient cessé, soit en renfort de la direction générale (mandataire) ou du conseil d'administration (administrateur, nouveau membre d'un comité existant ou nouveau).

Ainsi, les règles suivantes ont été arrêtées pour régir de telles situations :

- pour les administrateurs : la rémunération de tout nouvel administrateur (ou nouveau membre d'un comité, existant ou nouveau) sera déterminée conformément à la politique de rémunération applicables aux administrateurs, étant précisé que cette détermination sera faite alors prorata temporis pour ne rémunérer que la période au cours de laquelle l'administrateur concerné a effectivement exercé son mandat au cours de l'exercice considéré ;
- pour les mandataires dirigeants : il appartiendra au comité et au conseil de mener une analyse globale de la situation du ou des dirigeants concernés (compétences, expérience, mission confiée, appartenance ou non au groupe, etc.) et du groupe (contexte de la nomination, modifications dans la gouvernance, performances, perspectives, etc.), afin notamment de déterminer s'il convient ou non d'aligner leur rémunération totale, dans sa structure et ses montants, avec celle du directeur général [compléter le cas échéant en fonction des particularités de la rémunération totale du directeur général].

En toute hypothèse, cette rémunération sera fixée conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux, sans préjudice d'ajustements dont l'entrée en vigueur définitive serait conditionnée à l'approbation d'une nouvelle politique de rémunération les intégrant par la plus prochaine assemblée générale.

Une telle situation pourrait par ailleurs conduire le conseil à recourir à la dérogation ouverte par l'article L. 225-37-2, III du Code de commerce en cas d'obligation de remplacer de manière soudaine et imprévisible le président ou le directeur général.

La liberté de choix du remplaçant est en effet essentielle à la viabilité et la pérennité, à court ou moyen terme, de la société.

Les ajustements le cas échéant rendus nécessaires à la politique de rémunération en vigueur resteraient toutefois limités aux éléments suivants :

- montant de la rémunération fixe,
- introduction d'une rémunération variable [au maximum égale à 30 % de la rémunération fixe],
- éligibilité à l'attribution d'actions de performance,
- avantages en nature,
- engagement de non-concurrence.

La rémunération des mandataires renouvelés après approbation de la politique de rémunération et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant par l'assemblée générale sera quant à elle déterminée conformément à la politique de rémunération en vigueur (prorata temporis), sans ajustement.

Eléments de rémunération du Président Directeur Général

La rémunération de Mme Ayikoélé – Léone ATAYI au titre de son mandat de Directrice Générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été de :

1/ Ayikoélé ATAYI, Directeur Général :

- Rémunération fixe annuelle brute : 95 000 euros



Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-III du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire desdits éléments.

En application des dispositions de l'article L 225-37-2 IV du Code de commerce, lorsque le conseil d'administration se prononce sur un élément de rémunération ou un engagement au bénéfice de son président, d'un directeur général ou d'un directeur général délégué, les personnes intéressées ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote sur l'élément ou l'engagement concerné.



1.12 LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

La rémunération brute totale et les avantages de toutes natures versées aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2023, s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social	
Exercice 2023	
Jean Paul ANSEL (président du conseil d'administration)	
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	82 167 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	-
TOTAL	-
Ayikoélé Léone ATAYI (Directrice générale - présidente du conseil d'administration)	
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	91 042 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	-
TOTAL	173 208 €



Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	
Administrateurs non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2023
Laurie Moreau-Lafargue	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	
Christophe HAUSSWIRTH	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	
Corinne Lacazotte-Leleu	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	
See Nuan SIMONYI	
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	
Louise ARMENGAUD	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	
Pierre EFTEKHARI	
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	
Virginie MIATH	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	
Elie FRAENCKEL	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	
Erinco BASTIANELLI	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	
Hadrien LANVIN	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	
TOTAL	0 €

Régime complémentaire de retraite, contrat de travail								
Dirigeants	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
mandataires sociaux								
Ayikoélé ATAYI		X		X		X		X*

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'action en faveur des salariés ou mandataires sociaux.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

Les dirigeants mandataires sociaux :

- n'ont jamais été attributaires d'indemnités de départ au-delà du cadre légal,
- ne jouissent pas d'un régime de retraite supplémentaire,



Indemnités relatives à une clause de non-concurrence :

Néant

Rémunération allouée aux administrateurs :

Il est proposé aux actionnaires de décider lors de l'assemblée générale 2024 : un montant de cinq cent (500,00 €) € sera attribué, au titre de jeton de présence, sur décision en conseil d'administration le cas échéant à chaque administrateur au titre de chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il/elle assistera, hors fonctions spéciales. Les administrateurs resteront libres de renoncer au versement effectif du jeton de présence à l'issue de chaque réunion de Conseil d'Administration. Il leur sera en conséquence demandé à cette occasion de se prononcer à ce propos.

Les décisions des administrateurs concernés seront reportées dans les procès-verbaux de décision de Conseil d'Administration.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2023, aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs.

1.13 PROJET DE RESOLUTION RELATIVE A LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Le conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2023 a arrêté la politique de rémunération des mandataires sociaux selon les modalités suivantes :

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 225-37-2 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat, font l'objet d'une résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Ces principes et critères de détermination doivent être détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les éléments de rémunération concernés sont les suivants, en application de l'article R 225-29-1 du Code de commerce :

1. Les jetons de présence ;
2. La rémunération fixe annuelle ;
3. La rémunération variable annuelle ;
4. La rémunération variable pluriannuelle ;
5. Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
6. Les attributions gratuites d'actions ;
7. Les rémunérations exceptionnelles ;
8. Les rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction ;
9. Les éléments de rémunération, les indemnités ou les avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, les engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale, les engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle



concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, les engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale ;

10. Les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à l'une des personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 225-37-2, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison du mandat, avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article ;

11. Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat ;

12. Les avantages de toute nature.

Le président propose également de préciser les principes de la politique de rémunération applicables aux mandataires nommés ou renouvelés en cours d'exercice :

Le conseil d'administration a examiné à ce titre l'application concrète de la politique de rémunération dans l'hypothèse d'un changement de l'organigramme en cours d'exercice après approbation de cette politique par l'assemblée générale et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant, notamment en cas de :

- changement de la structure de gouvernance (réunion des fonctions de président et de directeur général) ;
- nomination d'un nouveau mandataire, soit en remplacement d'un mandataire (dirigeant ou administrateur) dont les fonctions auraient cessé, soit en renfort de la direction générale (mandataire) ou du conseil d'administration (administrateur, nouveau membre d'un comité existant ou nouveau).

Ainsi, les règles suivantes ont été arrêtées pour régir de telles situations :

- pour les administrateurs : la rémunération de tout nouvel administrateur (ou nouveau membre d'un comité, existant ou nouveau) sera déterminée conformément à la politique de rémunération applicables aux administrateurs, étant précisé que cette détermination sera faite alors prorata temporis pour ne rémunérer que la période au cours de laquelle l'administrateur concerné a effectivement exercé son mandat au cours de l'exercice considéré ;
- pour les mandataires dirigeants : il appartiendra au conseil de mener une analyse globale de la situation du ou des dirigeants concernés (compétences, expérience, mission confiée, appartenance ou non au groupe, etc.) et du groupe (contexte de la nomination, modifications dans la gouvernance, performances, perspectives, etc.), afin notamment de déterminer s'il convient ou non d'aligner leur rémunération totale, dans sa structure et ses montants, avec celle du directeur général.

En toute hypothèse, cette rémunération sera fixée conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux, sans préjudice d'ajustements dont l'entrée en vigueur définitive serait conditionnée à l'approbation d'une nouvelle politique de rémunération les intégrant par la plus prochaine assemblée générale.

Une telle situation pourrait par ailleurs conduire le conseil à recourir à la dérogation ouverte par l'article L. 225-37-2, III du Code de commerce en cas d'obligation de remplacer de manière soudaine et imprévisible le président ou le directeur général.

La liberté de choix du remplaçant est en effet essentielle à la viabilité et la pérennité, à court ou moyen terme, de la société.

Les ajustements le cas échéant rendus nécessaires à la politique de rémunération en vigueur resteraient toutefois limités aux éléments suivants :

- montant de la rémunération fixe,
- introduction d'une rémunération variable au maximum égale à 30 % de la rémunération fixe,



- éligibilité à l'attribution d'actions de performance,
- avantages en nature,
- engagement de non-concurrence.

La rémunération des mandataires renouvelés après approbation de la politique de rémunération et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant par l'assemblée générale sera quant à elle déterminée conformément à la politique de rémunération en vigueur (prorata temporis), sans ajustement.

Mme Ayikoélé ATAYI propose au conseil d'administration de soumettre au vote de l'assemblée générale les éléments de rémunération suivants, au titre de son mandat de Directeur Général, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1/ Ayikoélé ATAYI Présidente Directrice Générale :

- Rémunération fixe annuelle brute : 95 000 euros
- Jetons de présence : mille (0 €) euros par séance du conseil d'administration
- Rémunération variable : (0€)

La Présidente rappelle également que, conformément aux dispositions de l'article L 225-100-III du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire desdits éléments.

En application des dispositions de l'article L 225-37-2 IV du Code de commerce, lorsque le conseil d'administration se prononce sur un élément de rémunération ou un engagement au bénéfice de son président, d'un directeur général ou d'un directeur général délégué, les personnes intéressées ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote sur l'élément ou l'engagement concerné.

Le conseil, à l'unanimité, Madame Ayikoélé Léone ATAYI n'ayant pris part ni aux délibérations ni au vote, approuve la rémunération du Directeur Général.

La Présidente propose ensuite au conseil de soumettre au vote de l'assemblée les éléments de rémunération des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

2/ Administrateurs :

Un montant de cinq cent (500,00 €) € sera attribué, au titre de jeton de présence, sur décision en conseil d'administration le cas échéant à chaque administrateur au titre de chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il/elle assistera, hors fonctions spéciales. Les administrateurs resteront libres de renoncer au versement effectif du jeton de présence à l'issue de chaque réunion de Conseil d'Administration. Il leur sera en conséquence demandé à cette occasion de se prononcer à ce propos.

Les décisions des administrateurs concernés seront reportées dans les procès-verbaux de décision de Conseil d'Administration.

1.14 MODALITES PARTICULIERES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent dans les statuts de la société et sont reproduites ci-après :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un



mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

Tout actionnaire peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment l'article L.225-106 du Code de commerce, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit s'y faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur."



1.15 POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Néant



2 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

2.1 L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2023 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2023	31/12/2022
Plus de 5%	GSE HOLDING M. EFTEKHARI PIERRE	Néant
Plus de 10%	Néant	Néant
Plus de 15%	DMS GROUP	Néant
Plus de 20%	Néant	DMS GROUP
Plus de 25%	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant
Droits de vote	31/12/2023	31/12/2022
Plus de 5%	GSE HOLDING M. EFTEKHARI PIERRE	Néant
Plus de 10%	Néant	Néant
Plus de 15%	DMS GROUP	Néant
Plus de 20%	Néant	DMS GROUP
Plus de 25%	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant



- Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du présent rapport sont les suivants :

Etat de l'Actionnariat au 31.12.2023	Nombre de titres	Pourcentage de détention
DMS Group	67 799 825	17,70
Famille ANSEL	46 536 396	12,15
M. Pierre EFTEKHARI	30 228 906	7,89
Mme Ayikoélé ATAYI	1 813 734	0,47
Flottants	236 770 983	61,80
Nombre de titres en circulation :	383 149 844	100

Franchissements de seuils :

Les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de ATON SA (ex. Hybrigenics SA) au cours de l'année 2023 sont les suivants, il s'agit des franchissements de seuils légaux portés à la connaissance de l'AMF ou bien des franchissements de seuils statutaires :

Néant

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de votes de la Société.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

2.2 LISTE DES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES

Société	Forme juridique	Pays	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société mère	
					Direct	Indirect
ATON (ex. Hybrigenics)	SA	France	415121854	Société mère	N/A	N/A
STEMCIS	SAS	France	504934050	Filiale	100%	
ADIPSCULPT	SAS	France	492446091	Filiale		100%
STEMCIS	INC	USA	N/A	Filiale		100%
INOVIE SCIENTIFIC	SAS	France	535375588	Filiale	97%	
PIMS TECHNOLOGY	SAS	France	851095620	Filiale		85%
B CELL DESIGN	SAS	France	501921852	Filiale		13%



2.3 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (L.225-129-1 ET L.225-129-2).

Autorisations	Date de l'AGM	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
			(en €)		
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société	29/06/2022	28/08/2024	50 000 000	-	50 000 000
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	29/06/2022	28/08/2024	50 000 000	-	50 000 000
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'avoir recours à une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 11ème résolution, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	29/06/2022	29/08/2024	20% du capital social	-	20% du capital social
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	28/06/2023	27/12/2024	5 000 000	3 240 236	1 759 764
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	29/06/2022	28/12/2023	20 000 000		20 000 000
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	29/06/2022	29/08/2024	50 000 000		50 000 000
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	28/06/2023	27/18/2025	5% du capital	-	5% du capital
Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	29/06/2022	30 jours après la clôture de l'émission initiale	50 000 000	-	50 000 000
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	29/06/2022	28/08/2025	10% du capital social	-	10% du capital social
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées ;	29/06/2022	28/08/2025	10% du capital social	-	10% du capital social
Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	29/06/2022	28/08/2024	N/A		N/A
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	29/06/2022	28//06/2024	10% du capital social	-	10% du capital social



3 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport doit détailler les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une autre société dont ATON SA (ex. Hybrigenics SA) possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-40-2 du Code de commerce, le détail des conventions relevant de l'article L 225-38 figure ci-dessous (conventions règlementées) :

3.1 CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Objet de la convention : Protocole d'échange de titres

Convention portant protocole d'accord transactionnel entre la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, Monsieur Jean Paul ANSEL, Madame Odile RICARD, Monsieur Elliott ANSEL, La société G.S.E HOLDING, la société SA DMS IMAGING, la société MEDILINK, la société APELEM, la société HYBRIGENICS.

Aux termes de cette convention signée le 7 février 2023 ce protocole a permis :

- (i) la réalisation d'un échange des actions que détiennent les Membre du Groupe Ansel dans la société DMS contre des actions détenues par cette dernière dans la société HYBRIGENICS ;
- (ii) la mise en place des conditions du remboursement à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS de la créance en compte courant que cette dernière détient sur la société HYBRIGENICS ; et
- (iii) la mise en place des conditions du Pacte d'Actionnaires de la société HYBRIGENICS entre les membres du Groupe Ansel d'une part et la société DMS d'autre part, relatif à la participation résiduelle de DMS dans le capital de la société HYBRIGENICS.

Conditions financières

Les principales conditions financières attachées à la mise en œuvre du protocole sont les suivantes : L'échange porte sur 46 536 395 actions que détient la société DMS dans le capital de la société HYBRIGENICS (les « Actions HYBRIGENICS ») contre les 2 077 539 actions que détiennent les Membres du Groupe Ansel dans le capital de la société DMS (les « Actions DMS »).

3.2 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Néant

Fait à Illkich-Graffenstaden, le 17 avril 2024
La Présidente Directrice Générale
Ayikoélé ATAYI

ATON (ex-HYBRIGENICS)

Société anonyme

850 Boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ATON (ex-HYBRIGENICS)

Société anonyme

850 Boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société ATON

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société ATON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Dépréciation des actifs

Les titres de participation et bons de souscription de la filiale INOVIEM SCIENTIFIC figurent à l'actif du bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 12 878 483 euros en valeur brute et 0 euros en valeur nette.

Comme indiqué dans la note 6. « *Immobilisations incorporelles, corporelles et financières* », la société a procédé à une dépréciation totale de ces titres de participations et bons de souscription sur la base d'un contrôle fiscal en cours et de la possibilité que la filiale ne soit pas en mesure de rembourser les crédits impôts recherche perçus en cas de remise en cause du bien-fondé de ces versements par l'administration fiscale.

En effet, la société INOVIEM SCIENTIFIC fait l'objet d'un contrôle fiscal depuis le mois de septembre 2023 qui porte sur les trois dernières années de crédit impôt recherche dont le montant total d'élève à 1 074 018 euros, à hauteur duquel INOVIEM SCIENTIFIC a déjà perçu 425 338 € au titre des exercices 2020 et 2021.

Si le montant de ces crédits d'impôt était remis en cause par l'administration fiscale, la société INOVIEM SCIENTIFIC ne serait pas en mesure de faire face au remboursement des 425 338 € déjà perçus.

Dans ce contexte, le management a décidé de déprécier en intégralité à la clôture de l'exercice, les titres et BSA relatifs à cette filiale pour un montant total de 8 087 185 euros.

Compte tenu de l'absence d'informations disponibles sur la valeur actuelle de ces titres de participation et bons de souscription au 31 décembre 2023 et en l'absence d'informations sur l'issue du contrôle, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'impact sur le compte de résultat de l'exercice des variations de valeur intervenues sur ces titres de participation et bon de souscription

Continuité d'exploitation

Comme indiqué dans la note 5. Continuité d'exploitation, la direction est en discussion depuis plusieurs mois avec divers acteurs pour prendre des participations dans la société et/ou ses filiales mais ne dispose pas, à ce jour, d'engagement ferme permettant de garantir la poursuite de ses activités.

Aucun élément définitif ne permet à ce jour de prévoir l'issue de ces discussions.

Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. En cas de dénouement défavorable, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Marseille, le 3 juin 2024

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, reading "Hugues Desgranges".

Hugues DESGRANGES

COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

ATON SA

- ***Etats financiers au 31 décembre 2023***
 - Comptes sociaux au 31 décembre 2023 et annexes

COMPTES ANNUELS

1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	345 887	295 391	50 496
Immobilisations corporelles	11 946	20 298 -	8 352
Immobilisations financières	-	10 138 247 -	10 138 247,0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	357 833	10 453 937 -	10 096 104
Actif circulant		-	
Créances clients	306 308	6 676	299 632
Autres actifs circulants	359 263	4 142 646 -	3 783,38
Trésorerie	959	597 541 -	596 582
Charges constatées d'avance	6 595	1 000	5 595
TOTAL ACTIF CIRCULANT	673 126	4 747 863 -	291 354
TOTAL DE L'ACTIF	1 030 959	15 201 799 -	14 170 840
PASSIF	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Capitaux propres			
Capital	3 831 498	2 737 435	1 094 063
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 024 038	9 190 366	2 833 672
Report à nouveau	- 1 694 915 -	1 131 345 -	563 570
Résultat de l'exercice	- 18 846 501 -	563 570 -	18 282 931
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	- 4 685 879	10 232 886 -	14 918 765
Dettes	-	-	
Emprunts obligataires convertibles	3 237 976	2 237 500	1 000 476
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	3 667	-	3 667
Groupe et associés	1 968 387	2 231 112 -	262 725
Fournisseurs et comptes rattachés	429 865	456 701 -	26 836
Dettes fiscales et sociales	73 196	41 299	31 897
Autres dettes	3 747	2 301	1 446
TOTAL DETTES	5 716 838	4 968 913	748
TOTAL DU PASSIF	1 030 959	15 201 799 -	14 170 841

2 ETAT DU RESULTAT

COMPTES DE RESULTAT	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Chiffre d'affaires	382 151	1 560	380 591
Autres produits	5 333	2 667	2 666
Frais de personnel	558 836	372 542	186 295
Charges externes	530 181	212 213	317 968
Autres achats			-
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 701 533	- 580 528	
Autres produits d'exploitation	1 650	5	1 645
Dotations aux amortissements et dépréciations	48 234	8 118	40 115
Autres charges d'exploitation	5 061	1 503	3 558
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 753 178	- 590 144	- 163 034
Produits financiers	254 325	77 253	177
Charges financières	13 011 528	59 545	10 196
RESULTAT FINANCIER	- 12 757 203	17 709	- 12 774 912
RESULTAT COURANT	- 13 510 381	- 572 436	- 12 937 945
Produits exceptionnels	-	40 233	- 40 233
Charges exceptionnelles	5 336 121	31 366	5 304 755
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 5 336 121	8 866	- 5 344 987
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 18 846 502	- 563 569	- 18 282 933

3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation capitaux propres	Sode initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Capital social	2 737 435	1 094 063		3 831 498
Primes liées au capital	9 190 366	2 833 672		12 024 038
Ecart de réévaluation				
Réserves :				
'-Réserve légale				
'-Réserve indisponibles				
'-Réserves statutaires ou contractuelles				
'-Réserves réglementées				
'-Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	- 1 131 345		563 570	- 1 694 915
Résultat de l'exercice	- 563 570		18 282 931	- 18 846 501
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	10 232 886	3 927 736	18 846 501	- 4 685 879

4 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

- **Déclaration de conformité :**

Au 31 décembre 2023, les états financiers de la société ATON ont été préparés conformément aux normes comptables françaises établies par l'ANC.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

- **1. Événements marquants de l'exercice**

Entrée du groupe familial ANSEL au capital de la société ATON SA

En février 2023, la société DMS SA a signé un protocole d'accord avec le groupe familial ANSEL, dont Mr. Jean-Paul ANSEL, ancien dirigeant de DMS SA, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS SA.

En vertu de ce protocole d'accord, DMS SA a échangé 2 077 539 actions DMS SA détenues par le groupe familial ANSEL, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions ATON SA (anciennement Hybrigenics) détenues par la société DMS SA, représentant 17,00% du capital ATON SA (anciennement Hybrigenics).

Émission d'un emprunt obligataire convertible

En date du 21 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la société ATON SA a voté l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 150 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 0,01 euro, souscrites à hauteur de 80 000 000 d'obligations (la « Tranche 1 ») par VATEL EMPLOI et de 70 000 000 d'obligations (la « Tranche 2 ») par FCPI DIVIDENDES PLUS 8. Ces obligations convertibles sont émises en deux tranches. Elles porteront des intérêts annuels fixes de 8% pour la tranche 1 et de 9% pour la tranche 2 et seront remboursables mensuellement.

Apports des titres d'INOVIEM SCIENTIFIC

En date du 21 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la société ATON SA a constaté l'apport de 10 600 actions détenu par Monsieur Pierre EFTEKHARI et Madame Léone ATAYI de la Société INOVIEM SCIENTIFIC au profit de la société ATON SA.

L'apport est constitué de 10.600 actions ordinaires de la société INOVIEM SCIENTIFIC. Ces actions représentent 63,14% du capital de la société.

La valeur globale des titres apportés s'élève à 1 740 235,79 euros soit 164,17319 euros par action.

La valeur globale des titres a été déterminée en prenant en compte le nombre d'actions ainsi que les titres à émettre sur exercice des BSA AIR attribués (soit 1 680 nouvelles actions).

En rémunération de l'apport, il a été attribué aux apporteurs 32 042 640 actions ordinaires nouvelles en pleine propriété d'une valeur nominale de 0,01 euro avec prime d'apport de 0,04431 euro.

Souscription de BSA AIR Complémentaires

En date des 6 mars et 13 octobre 2023 la société ATON SA a souscrit 2 BSA Complémentaires N° 5 et N°6 donnant droit à 840 actions ordinaires intégralement libérées par versement en numéraire de 1 000 000 € au profit de la société INOVIEM SCIENTIFIC.

Repositionnement marketing et changement de nom

Le Groupe a pris un nouveau départ en redéfinissant sa marque et son positionnement, et en adoptant un nouveau nom : Aton.

Ce changement avait été jugé nécessaire pour tourner la page sur les précédentes activités du groupe non poursuivies.

Mandat des administrateurs

Par décision du Conseil d'Administration du 21 décembre 2023, cinq nouveaux administrateurs ont été nommé par voie de cooptation à savoir :

- Madame Virginie MIATH, Directrice de participation chez Capital Grand-Est,
- Monsieur Elie FRAENCKEL, membre du Conseil d'administration de Biosynex,
- Monsieur Enrico BASTIANELLI, Directeur général de TheraVet,
- Monsieur Hadrien LANVIN, Fondateur et Directeur général d'Evora Biosciences,
- Madame Ayikoélé Léone ATAYI, Directrice générale d'Aton, a également été cooptée en tant qu'administratrice et nommée Présidente du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Leur nomination devra être ratifiée par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale

Dépréciation

A la clôture, compte tenu des situations négatives des filiales STEM CIS et INOVIEM SCIENTIFIC, des dépréciations sur les actifs financiers ont été constatées à hauteur respectivement de 4 791 298 € pour STEM CIS et 8 087 185 € pour INOVIEM SCIENTIFIC. Les détails sont dans la note 6.

- **2. Règles et méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation sur la base de la situation existante à la clôture
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

- **3. Changements comptables**

Néant

• 4. Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Chiffre d'affaires	382 151	1 560	380 591
Charges d'exploitation	1 142 311	594 376	547 935
Résultat d'exploitation	- 753 177	- 590 145	- 163 032
Résultat financier	- 12 757 203	17 708	-12 774 911
Résultat courant avant impôts	-13 510 380	- 572 436	-12 937 944
Résultat exceptionnel	- 5 336 121	8 866	- 5 344 987
Résultat net	-18 846 501	- 563 570	-18 282 931

Le chiffre d'affaires, hors taxes, réalisé s'est élevé à 382 151 € contre 1 560 € pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022.

Ce chiffre d'affaires est essentiellement dû à la facturation aux filiales des frais de gestion.

Le résultat d'exploitation est négatif de 753 177 € contre un résultat négatif de 590 145 € au titre de l'exercice précédent. Cette variation de 28% du résultat est principalement dû à l'accroissement des charges opérationnelles de marketing, des honoraires et l'accroissement de la masse salariale.

Le résultat financier est négatif de 12 757 203 € contre un résultat positif de 17 708 € au titre de l'exercice précédent. La variation s'explique essentiellement par la dépréciation des titres de STEM CIS SAS et INOVIEM SCIENTIFIC SAS comptabilisée sur l'exercice pour un total de 12 878 483 € :

- Dépréciation des titres STEM CIS SAS pour un montant de 4 791 962 €
- Dépréciation des titres INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 3 087 185 €
- Dépréciation des BSA INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 5 000 000 €

Ces dépréciations résultent des difficultés financières rencontrées par les filiales et de leurs performances opérationnelles décevantes.

Le résultat net de la société INOVIEM SCIENTIFIC est négatif de -1 253 647 € contre une perte de -798 354 € au titre de l'exercice 2022.

Le résultat net de la société STEM CIS est négatif de -1 923 224 € contre une perte de -3 661 692 € au titre de l'exercice 2022.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est négatif de -5 336 121 € contre un résultat positif de 31 366 € lors de l'exercice précédent.

Cette variation s'explique par la dépréciation du compte courant d'associé de STEM CIS SAS pour un montant de 5 332 869 €.

Le résultat net est négatif de – 18 846 501 € au 31 décembre 2023 contre une perte de 563 570 € au 31 décembre 2022.

Cela a pour conséquence de porter les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social.

De fait, il y aura lieu de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les 4 mois l'effet de se prononcer sur la poursuite des activités de la Société ou sur sa liquidation, dans les conditions de l'article L225-248 du Code de commerce.

- **5. Continuité d'exploitation**

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base de la situation existante à la clôture.

Néanmoins, la société et ses filiales doivent faire face à une situation économique complexe qui dure depuis début 2022 qui a vu le tarissement des moyens de financement que ATON SA avait mis en place via les BEORA. De ce fait, la société et ses filiales vivent un ralentissement significatif de leurs activités d'exploitation et de R & D.

Pour faire face à cette situation, la direction est en discussion depuis plusieurs mois avec divers acteurs pour prendre des participations dans la société et/ou ses filiales ; mais ne dispose pas, à ce jour, d'engagement ferme permettant de garantir la poursuite de ses activités.

Dans l'hypothèse où la société ne serait pas en mesure de trouver de nouveaux investisseurs, elle pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité et l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée. Cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

- **6. Immobilisations incorporelles, Corporelles et Financières**

Principe comptable

Les éventuelles dépenses de développement sont inscrites en charge au fur et à mesure de leurs engagements.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue des immobilisations.

Les taux les plus couramment pratiqués selon le mode linéaire sont les suivants :

- Logiciels	3 ans
- Licences et brevets	5 ans
- Constructions	20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	5 à 8 ans
- Installations générales agencements, aménagements	10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	5 à 8 ans

Frais de Recherche et développement :

La société ne réalise pas de Recherche et développement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Immobilisations incorporelles	Valeur brute des immobilisations en début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
		suite à réévaluation	acquisitions	par virt poste	par cession	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 395 502	-	140 339	-	49 963	2 485 878
TOTAL	2 395 502					2 485 878

Immobilisations incorporelles	Amortissement début d'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : amortissement sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 100 111	39 881	-	2 139 992
Total	2 100 111	39 881		2 139 992

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de :

- La licence INECALCITOL pour 2 100 000 €
- La licence AORTE acquise l'an dernier auprès d'INOVIEM SCIENTIFC pour un montant de 278 802 €.

Au cours de l'exercice le montant des immobilisations incorporelles a augmenté de 140 339 € composés de :

- 52 338 € au titre du dépôt de la marque ATON
- 54 738 € au titre des installations techniques

Au titre de l'exercice la dotation aux amortissements s'élève à 39 881 € correspondant à la seconde année d'amortissement de la licence AORTE.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles	Valeur brute des immobilisations en début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
		suite à réévaluation	acquisitions	par virt poste	par cession	
Installations techniques, matériels & outillage industriel	76 216	-	-	-	-	76 216
Matériels de bureau & informatique, mobilier	7 729	-	-	-	-	7 729
TOTAL	83 945					83 945

Immobilisations corporelles	Amortissement début d'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : amortissement sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Installations techniques, matériels & outillage industriel	62 325	5 776	-	68 101
Matériels de bureau & informatique, mobilier	1 322	2 576	-	3 898
TOTAL	63 647	8 352	-	71 999

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de :

- INSTALLATIONS TECHNIQUES pour un montant de 34 647 €
- MATERIEL INDUSTRIEL pour un montant de 41 569 €
- MATERIEL DE BUREAU ET INFO pour un montant de 7 729 €

Aucune acquisition n'a été faite au cours de l'exercice.

Les immobilisations financières

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'évaluation de la valeur des titres de participation est réalisée via la méthode de la quote-part de situation nette détenue et les perspectives de rentabilité.

Les Actifs financiers se décomposent comme suit :

Immobilisations financières	Valeur brute des immobilisations en début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
		suite à réévaluation	acquisitions	par virt poste	par cession	
Participations	6 138 247	-	1 740 236	-	-	7 878 483
Titres immobilisés BSA INOVIEM SCIENTIFIC	4 000 000	-	1 000 000	-	-	5 000 000
TOTAL	10 138 247		2 740 236			12 878 483

Les immobilisations financières à l'ouverture concernent :

- Les participations de STEM CIS SAS pour un montant de 4 791 298 €
- Les participations d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 3 087 185 €
- Les BSA d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 4 000 000 €

Au cours de l'exercice ATON SA a fait l'acquisition de 63% des participations de la société INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 1 740 236 €.

ATON SA a acquis, 12 BSA Air complémentaires en mars et octobre 2023, pour un montant total de 1 000 000 €.

Les immobilisations financières brutes passent de 10 138 247 € au début de l'exercice et sont portées à 12 878 483 € à la fin de l'exercice.

Nature des provisions	Montant au début d'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant des à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation : -Financières (titres et participations)		- 12 878 483	- -	- 12 878 483
TOTAL	-	12 878 483	-	12 878 483

Les dépréciations des immobilisations financières brutes de l'exercice pour un montant de 12 878 483 € se composent de :

- Des titres de STEM CIS SAS pour un montant de 4 791 298 €
- Des titres d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 3 087 185 €
- Des BSA d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 5 000 000 €

Dépréciation STEM CIS

Cette dépréciation est réalisée suite à un nouvel exercice déficitaire pour un montant de 1 923 224 €. Compte tenu de la situation nette et de la nécessité de maintenir un investissement constant que ne peut apporter ATON SA, une dépréciation à 100% a été reconnue dans les comptes de ATON SA pour un montant de 4 791 298 €.

Dépréciation INOVIEM SCIENTIFIC

Cette dépréciation est faite d'une part au regard de la valorisation ayant eu lieu lors de l'apport en nature en décembre 2023 et d'autre part au regard du risque fiscal encouru par la société :

- La transaction conclue en décembre 2023 entre les managers de la société et ATON SA, mentionnée dans le PV d'AGE du 21/12/2023 qui valorise l'équivalent de 63,13% d'actions de la société INOVIEM SCIENTIFIC pour un total de 1 740 235,79 € ; valorisation ayant fait l'objet d'un rapport du commissaire aux apports en date du 29 septembre 2023. Tenant compte de la valorisation retenue, d'un total de 1 740 235,79 € ; pour 63,13%, la valeur totale d'entreprise est de 2 756 591 € pour 100% des titres de la filiale INOVIEM SCIENTIFIC. Cette valeur étant inférieure à la valeur nette comptable de la société, nous avons procédé à une dépréciation des actifs financiers à hauteur de 5 332 869 € afin de ramener la valeur des actifs financiers à la valeur de transaction. Dans un second temps, il a été décidé de déprécier la totalité des titres par suite du résultat du contrôle fiscal commencé en septembre 2023 qui remet en cause les trois dernières années de crédit impôt recherche pour un montant de 1 074 018 €.

- Un contrôle fiscal diligenté sur les comptes de la filiale INOVIEM SCIENTIFIC a débuté en septembre 2023. Il porte sur les trois dernières années de crédit impôt recherche dont le montant total s'élève à 1 074 018 € à hauteur duquel INOVIEM SCIENTIFIC a déjà perçu 425 338 € au titre des exercices 2020 et 2021. Si le montant de ces crédits d'impôt était remis en cause par l'administration fiscale, la société INOVIEM SCIENTIFIC ne serait pas en mesure de faire face au remboursement des 425 338 € déjà perçus. Dans ce contexte, le management a décidé de déprécier en intégralité à la clôture de l'exercice, les titres et BSA relatifs à cette filiale pour un montant total de 8 087 185 €.

- 7. Créances clients

Les créances clients sont décomposées comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Créances clients	301 504	1 872	299 632
Clients douteux	47 336	47 336	-
Factures à établir	-	0	-
Provisions pour dépréciation -	42 532 -	42 532	-
TOTAL	306 308	6 676	299 632

L'essentiel de la créance client est dû à la refacturation des frais de gestion aux filiales pour un montant de 164 779,10 € à INOVIEM SCIENTIFIC et pour un montant de 136 725,28 € à B CELL DESIGN.

Le poste clients douteux est composée du solde de facturation due par la société NEOVAT pour un montant de 47 336 €.

- 8. Trésorerie

Principe comptable

La ligne trésorerie inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie »

Trésorerie	31/12/2023	31/12/2022	variation
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Compte à terme	-	-	-
Disponibilités	959	597 541 -	596 582
TOTAL	959	597 541 -	596 582

La trésorerie disponible a fortement diminué et s'élève à 959 € à la fin de l'exercice contre 597 541 € au titre de l'exercice précédent. Cette baisse est essentiellement dû à l'impossibilité pour la société de recourir à son mode de financement par BEORA.

- 9. Passifs financiers

Etat des dettes	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles	472 370	2 765 605	-
Banque	3 667	-	-
Total	476 037	2 765 605	-

Autres dettes	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Groupe et associés	1 968 387		-
Fournisseurs et comptes rattachés	429 865		-
Autres dettes	76 943		-
Total	2 475 195	-	-

a. L'emprunt lié au BEORA présente un solde de 1 800 000 € restant à convertir contre 2 237 500 € au titre de l'exercice précédent.

b. La société a contracté un emprunt obligataire auprès de la société VATEL Capital pour un montant de 1 500 000 €. Le solde de l'emprunt au 31 décembre 2023 représente 1 437 976 €. L'opération porte sur l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 150 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 0,01 euro, souscrites à hauteur de 80 000 000 d'obligations (la « Tranche 1 ») par VATEL EMPLOI et de 70 000 000 d'obligations (la « Tranche 2 ») par FCPI DIVIDENDES PLUS 8. Ces obligations convertibles sont émises en deux tranches. Elles porteront des intérêts annuels fixes de 8% pour la tranche 1 et de 9% pour la tranche 2 et seront remboursables mensuellement.

c. Les autres dettes à long terme sont essentiellement composées du compte courant d'associés de la société DMS SA pour un montant de 1 968 387 € principal et intérêts.

- **10. Variation des dotations aux provisions**

Principe comptable

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une dépréciation des créances clients est constituée, basée sur l'estimation des pertes de crédit attendues. Une analyse du risque est effectuée de manière individuelle sur chaque créance.

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de provision pour risque.

- **11. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires d'un montant de 382 151 € correspond à la refacturation des frais de gestion à ses filiales. Ces frais de gestion sont constitués des salaires des personnels gérant la comptabilité, le marketing et les ressources humaines.

- **12. Frais de personnel**

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Salaires	415 267	270 627	144 640
Charges sociales	143 569	101 914	41 655
Total	558 836	372 541	186 295

L'effectif était au début de l'exercice de 5 salariés et de 3 salariés au 31 décembre 2023. L'effectif moyen de la société ATON SA s'établit à 3 salariés au 31 décembre 2023 comparable au 31 décembre 2022.

- **13. Charges externes**

Le détail des charges externes est le suivant :

Charges externes	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	variation
Etudes et recherche	65 839	6 000	59 839
Honoraires	214 506	73 078	141 428
Communication financières	29 093	26 975	2 118
Marketing	150 162	47 558	102 604
Autres charges	75 526	58 601	16 925
Total	535 126	212 212	322 914

La variation des charges externes pour un montant de 322 914 € est essentiellement dus aux honoraires juridiques, sur financement et d'intermédiaires marché sollicité lors des différentes opérations qui ont eu lieu au cours de l'exercice. Les charges liées au déploiement du site internet et de la communication d'un montant de 150 162 pour l'exercice contre 47 558 € au titre de l'exercice précédent ainsi que le doublement des honoraires dû aux diverses opérations capitalistiques, ont contribué à la hausse du poste.

- 14. Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	variation
Intérêts courus compte courant STEM CIS SAS	252 089	77 159	174 930
Intérêts courus compte courant ATON SA	2 189	-	2 189
Différences positives de change	47	94 -	47
Total produits financiers	254 325	77 253	177 072
Dotations aux dépréciation des éléments financiers	12 878 483	-	12 878 483
Intérêts des emprunts et dettes	20 718	-	20 718
Intérêts compte courant DMS SA	112 275	56 700	55 575
Différences négatives de change	52	2 975 -	2 923
Total des charges financières	13 011 528	59 675	12 951 853
Résultat financier	- 12 757 203	17 578	- 12 774 781

Les dotations aux provisions financières pour un montant de 12 878 483 correspondent à la dépréciation des titres des filiales détaillé comme suit :

- Des titres de STEM CIS SAS pour un montant de 4 791 298 €
- Des titres d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 3 087 185 €
- Des BSA d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 5 000 000 €

- 15. Résultat exceptionnel

Le poste est ventilé ainsi :

Resultat exceptionnel	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Variation
Total Produits exceptionnels	-	40 233 -	40 233
Total des Charges exceptionnels	5 336 121	31 366	5 304 755
Résultat exceptionnel	- 5 336 121	8 866	- 5 344 987

Le montant de 5 336 121 € inscrit au poste des charges exceptionnels correspond à la provision du compte courant de STEM CIS SAS.

- 16. *Autres engagements hors bilan*

Engagements conditionnels

Dans le cadre de l'acquisition des licences Inecalcitol en novembre 2005, la société s'est engagée à effectuer des paiements futurs conditionnels, dont l'exigibilité sera fonction d'un franchissement des différentes phases des développement et du succès de la commercialisation d'un médicament issu de la molécule ; Le solde de ces paiements conditionnels au 30 juin 2021 s'élève à 1,9 M€.

Par ailleurs, le contrat d'acquisition des titres des licences inecalcitol, toujours effectif au 31 décembre 2021, prévoit le paiement par ATON SA (ex. Hybrigenics) de royalties à hauteur de 3% des ventes futures de médicaments, ce qui paraît peu probable à ce stade.

Autres engagements :

- Le compte titres détenu par ATON SA (ex. Hybrigenics) dans le capital de STEM CIS SAS est nanti à hauteur de 80% au profit d'un établissement bancaire prêteur de la société STEM CIS SAS.
- La société ATON SA (ex. Hybrigenics) a souscrit des BSA de la société Inoviem pour 1 million d'Euros complémentaires, s'élevant au total à 5 millions d'euros.
- La société apporte son soutien financier à sa filiale STEM CIS SAS jusqu'à l'AG d'approbation des comptes clos au 31/12/2023.

- 17. Gestion des capitaux propres et Capital social

Evolution du capital

Variation capitaux propres	Sode initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Capital social	2 737 435	1 094 063		3 831 498
Primes liées au capital	9 190 366	2 833 672		12 024 038
Ecart de réévaluation				
Réserves :				
'-Réserve légale				
'-Réserve indisponibles				
'-Réserves statutaires ou contractuelles				
'-Réserves réglementées				
'-Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	- 1 131 345		563 570	- 1 694 915
Résultat de l'exercice	- 563 570		18 282 931	- 18 846 501
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	10 232 886	3 927 736	18 846 501	- 4 685 879

Le résultat négatif de l'exercice est principalement dû aux dépréciations des titres des filiales et à la provision au titre du compte courant d'associé de la filiale STEM CIS SAS

- Dépréciations des titres de STEM CIS SAS pour un montant de 4 791 298 €
- Dépréciations des titres d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 3 087 185 €
- Dépréciations des BSA d'INOVIEM SCIENTIFIC pour un montant de 5 000 000 €
- Provisions exceptionnelles pour un montant de 5 332 869 € se composent de :

Il résulte de ces provisions et dépréciations que les capitaux propres de la société ATON SA sont négatifs à la fin de l'exercice pour un montant négatif de 4 685 879 €.

Le détail de l'évolution des titres de ATON SA sur l'exercice se décompose comme suit :

Catégories de titres	Valeur nominale	Au début de période	Créées pdt la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,01	273 743 504	109 406 340	383 149 844

Date	Nature opération	Nombre de titres émis
09/02/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 244 ORA	10 649 643,00
14/03/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 133 ORA	5 391 606,00
31/05/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 89 ORA	3 897 057,00
05/09/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 111 ORA	5 559 019,00
08/12/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 142 ORA	20 913 995,00
11/12/2023	Augmentation de capital suite à la conversion de 156 ORA	30 952 380,00
21/12/2023	Augmentation de capital suite à l'apport en nature des titres Inoviem Scientific	32 042 640,00
TOTAL		109 406 340,00

- **18. Autres informations**

Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction composé du Président (du 1^{er} janvier au 21 décembre 2023) et de la Directrice Générale s'établit à 173 208 € (hors charges sociales, engagements de retraite et actions gratuites) selon détails ci-dessous :

Nature des rémunérations	31/12/2023	31/12/2022
Salaires bruts versés	173 208	126 667
Rémunérations variables brutes		
Jetons de présence versés		
Avantage en nature		
indemnité de départ		
Avantages postérieurs à l'emploi		
TOTAL	173 208	126 667

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes se décompose comme suit :

AUDIT	année 2023	année 2022
Auditeur	Deloitte	
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels	26 250	25 875
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire aux comptes	2 110	2 588
TOTAL € HT	28 360	28 463

Tableau des participations

Filiales et participations	capital	Capitaux propres autres que le capital	Q.P. du capital détenu en %	Valeurs comptables nettes des titres détenus	Résultat dernier exercice clos
STEMCIS SAS	1 380 300,00 -	3 666 042,00	100,00	4 791 298,00 -	1 923 224,00
INOVIEM SCIENTIFIC SAS	16 789,00	5 679 546,00	96,43	5 527 420,79 -	2 343 181,37

- 19. Risques

Risque de marché (liquidité, crédit, taux et sur actions)

La baisse continue du titre de Hybrigenics SA depuis janvier 2023 représente un risque de marché majeur pour la société. Cette baisse a plusieurs implications importantes. Tout d'abord, elle affecte la valorisation globale de l'entreprise, réduisant ainsi sa capitalisation boursière et son accès aux marchés de capitaux. En outre, une telle baisse influence négativement la confiance des investisseurs et des partenaires commerciaux, ce qui rend plus difficile la réalisation de levées de fonds, de partenariats stratégiques ou même le recrutement de nouveaux talents.

Pour faire face à la situation de marché difficile plusieurs stratégies ont été mises en place pour atténuer les risques de liquidité et de crédit :

Optimisation de la trésorerie : le groupe Aton examine ses flux de trésorerie et ses dépenses et a identifié des domaines où des économies sont réalisables. Cela inclut la réduction des dépenses non essentielles, la renégociation des contrats avec les fournisseurs pour obtenir des conditions de paiement plus favorables, la vente d'actifs non stratégiques pour générer des liquidités supplémentaires.

Diversification des sources de financement : Plutôt que de compter uniquement sur les marchés boursiers pour lever des fonds, le groupe Aton explore d'autres options de financement telles que les prêts bancaires, les lignes de crédit, ou même les investissements privés. Cette diversification des sources de financement réduit la dépendance du groupe à l'égard des marchés de capitaux et atténue les risques de liquidité.

Communication transparente avec les partenaires et les créanciers : le groupe Aton maintient et maintiendra une communication ouverte et transparente avec ses partenaires commerciaux, ses créanciers et ses investisseurs pour les informer des mesures prises pour faire face à la situation de marché difficile. Cela devrait renforcer la confiance et maintenir des relations solides malgré la volatilité des marchés.

Restructuration de la dette : Aton groupe a des obligations de dette importantes, et a commencé à restructurer sa dette en renégociant les conditions notamment avec son créancier Vatel Capital. Cela implique un allongement des échéances, ou même une conversion de la dette en actions.

Focus sur la création de valeur à long terme : Enfin le groupe continue à se concentrer sur ses initiatives stratégiques visant à créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires et ses partenaires. Cela implique le développement de nouveaux produits, l'expansion dans de nouveaux marchés, ou l'amélioration de l'efficacité opérationnelle pour renforcer la compétitivité de l'entreprise malgré les défis actuels sur les marchés financiers.

Risques opérationnels

Risques de contrepartie : La défaillance des filiales peut affecter négativement l'activité et la situation financière de la société : ATON SA facture à ses filiales des frais de gestion pour les tâches de gestion administrative, de marketing et de ressources humaines.

La situation de trésorerie des filiales étant dégradée suite à la baisse de leur chiffre d'affaires respectifs, la société ATON SA a procédé au licenciement de plusieurs postes mutualisés et ainsi diminué les charges et donc le risque de défaillance.

Risques financiers

Si le risque maximal lié à l'accord signé entre ATON SA (ex. Hybrigenics SA) et DMS de remboursement du compte courant d'associé à hauteur 1 856 112,16 € augmenté des intérêts d'un montant de 112 275€ se réalisait, ce qui est probable, puisque la société DMS a en date du 15 décembre 2023 a par voie d'huissier réalisé une dénonciation au débiteur de saisie conservatoire de créance pour la somme de 225 427,78 €, le groupe Aton ne disposerait pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels et couvrir les besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à compter du présent document.

Litiges

Un litige est en cours :

Remboursement du Compte courant d'associés de DMS SA : En février 2023, les sociétés ATON SA (ex. Hybrigenics) et DMS SA ont signé une convention de compte courant d'actionnaire adossé au Protocol d'accord transactionnel conclu entre DMS SA et le Groupe ANSEL. Cette convention vise à organiser le total remboursement du compte courant d'associé dans les 5 ans soit avant le 7 février 2028. La convention prévoit qu'en cas de levée cas d'émission, par la Société, à compter du 1er février 2023, de valeurs mobilières de type Obligations Convertibles en Actions assorties de Bons de Souscription d'Actions (OCABSA), Obligations Remboursables en Actions (ORA), ou tous autres outils qui auraient pour effet d'entraîner la dilution de la participation de DMS dans le capital de la Société, cette dernière affectera 50% du financement perçu de la souscription desdites valeurs mobilières au remboursement de la créance en compte courant que la société DMS détient sur la Société ; il est précisé que la créance en compte-courant de la société DMS lui sera intégralement remboursée dans l'hypothèse d'une émission de valeurs mobilières ou d'une vente d'actifs par la Société emportant perception par cette dernière d'un financement d'un montant plus de deux fois supérieur au montant de la créance en compte-courant de la société DMS. ATON SA réalisé plusieurs opérations en 2023 pour un montant de 1 750 000 € au titre du contrat BEORA géré par IRIS Capital et de 1 500 000 € en emprunt obligataire auprès de VATEL Capital soit un montant total de 3 250 000 €. La société DMS SA réclame alors 50 % des sommes levées. ATON SA ne pouvant verser les 50% des sommes levées, DMS SA via un commissaire de justice, réalise une dénonciation au débiteur de saisie conservatoire de créances à l'encontre de ATON SA en date du 15 décembre 2023.

Risques technologiques articles L225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

La société ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L.515-8C de l'environnement).

Politique d'assurance de la société (Risque généraux et particuliers)

La société ATON SA a souscrit la police d'assurance suivante pour couvrir les risques liés à son activité de :

- Assurance des mandataires sociaux